REPUBLIQUE DU CONGO

Unité -Travail-Progrès



MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

COMITE DE CADRAGE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

.....

PREPARATION DU BUDGET DE L'ETAT EXERCICE 2022

Cadre Budgétaire à Moyen Terme (2022-2024)

POUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Juin 2021

SOMMAIRE

SOMMAIRE **2**

AVANT-PROPOS **3**

LISTE DES TABLEAUX **4**

LISTE DES GRAPHIQUES **4**

INTRODUCTION **5**

CHAPITRE 1 : CONTEXTE POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIAL RECENTS **9**

1.1 CONTEXTE POLITIQUE 9

1.2 CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL 11

CHAPITRE 2 : ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET SITUATION MACROECONOMIQUE RECENTS **13**

2.1 ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL 13

2.2 ENVIRONNEMENT NATIONAL 16

CHAPITRE 3 : PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES DE 2022 A 2024 ..... **23**

3.1 PRINCIPALES EVOLUTIONS AU NIVEAU INTERNATIONAL 23

3.2 PRINCIPALES EVOLUTIONS AU NIVEAU NATIONAL 26

CHAPITRE 4 : LA POLITIQUE BUDGETAIRE A MOYEN TERME **30**

4.1 ORIENTATION BUDGETAIRE POUR LA PERIODE 2022-2024 30

4.2 PROJECTIONS DES RESSOURCES ET DES DEPENSES BUDGETAIRES POUR LA PERIODE 2022-2024 35

CHAPITRE 5 : FACTEURS DE RISQUE **51**

5.1 A COURT TERME 51

5.1.1 AU NIVEAU INTERNATIONAL 51

5.1.2 AU NIVEAU NATIONAL 52

5.2 A MOYEN TERME 53

5.2.1 AU NIVEAU INTERNATIONAL 53

5.2.2 AU NIVEAU NATIONAL 53

ANNEXES **54**

TABLE DES MATIERES **63**

AVANT-PROPOS

La grave crise économique a mené les actions du Gouvernement à un point de rupture. Un des enseignements qui découle de la récession de 2020 est que la capacité de réaction de la politique budgétaire est contrainte, au départ, par les niveaux des déficits budgétaires et de l'endettement.

Plus la situation budgétaire devient défavorable, plus faible est la réactivité effective et potentielle du Gouvernement face à des chocs négatifs. Des règles budgétaires peuvent aider à prévenir les chocs en permettant une consolidation plus rapide durant la phase de reprise. Cependant, des règles inadaptées peuvent avoir un effet déstabilisateur et induire des comportements qui tendent à respecter la règle à la lettre, mais non son esprit.

La politique budgétaire plaide en faveur de marges de sécurité plus larges. En effet, une leçon importante à tirer de la sévérité de la récession actuelle est que la politique budgétaire doit se montrer plus prudente afin de créer des marges de sécurité plus élevées pour pouvoir réagir aux chocs négatifs de grande ampleur.

Les défis étant colossaux, il faut trouver le bon équilibre afin de favoriser la reprise et de préserver la viabilité de la dette et la stabilité financière. Il y a donc urgence car la marge de manœuvre budgétaire s'est rétrécie.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Croissance et inflation 14
Tableau 2 : Indicateurs macroéconomiques 29
Tableau 3 : Stratégie du financement pour la période 2021-2023 45
Tableau 4 : Critères de convergence 47

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution des recettes et dépenses budgétaires 36
Graphique 2 : Evolution des recettes par type de budget 37
Graphique 3 : Recettes du budget de l'Etat par titre 38
Graphique 4: Dépenses par type de budget 38
Graphique 5: Dépenses du budget général par titre 40
Graphique 6 : Dépenses sociales 42
Graphique 7 : Evolution des principaux soldes budgétaires de 2021-2023 en % du PIB 43
Graphique 8: Evolution du stock de la dette de 2021 à 2023 en % du PIB 44

INTRODUCTION

1. Le contexte international est en plein tumulte en raison de la pandémie de coronavirus (COVID-19) qui a limité l'activité économique mondiale. La COVID-19 a frappé de plein fouet l'Afrique qui connait sa première récession en un demi-siècle avec un PIB qui s'est contracté de 1,9% en 2020.

2. L'ampleur de la pandémie et la crise économique qu'elle a provoquée ont eu, sur le plan interne, des implications sur la mise en œuvre du programme financier conclu avec le Fonds monétaire international (FMI) au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), aggravant les déséquilibres macroéconomiques.

3. Dans ce contexte où la pandémie continue de faire des millions de morts à travers le monde, le Gouvernement a consenti des efforts substantiels pour soutenir les activités liées à la riposte, plus précisément en allouant des crédits dont l'exécution budgétaire a atteint un taux de 282,1% à fin décembre 2020.

4. Dans cette situation critique, on note des difficultés à trouver un juste équilibre entre « ajustement », « relance » et « combattre la COVID-19 », car les fondamentaux macroéconomiques se sont ébranlés. Ainsi, la trajectoire politique qui permet au Gouvernement de rembourser la dette publique se trouve entamée. En effet, la dette extérieure à fin décembre 2020 n'est amortie qu'à hauteur de 231,9 milliards de FCFA, représentant un taux de 38,0% de l'objectif annuel pour une prévision annuelle de 610,0 milliards de FCFA. Comparé à 2019 et à la même période, l'effort de remboursement consenti (278,3 milliards de FCFA) est en recul de 16,7%.

5. Le Congo est confronté à de problèmes de surendettement. Les défauts de paiement récurrents peuvent entraver tout effort de construction d'une économie résiliente, malgré les efforts de partenariats mondiaux mis en œuvre par le G20 pour soutenir l'allègement temporaire de la dette des pays en développement. Cette initiative, non seulement ne fait que différer les remboursements de la dette, mais ne couvre qu'une partie de la dette bilatérale alors que le Congo a besoin d'un financement beaucoup plus important. L'encours de la dette qui représentait 83,3% du PIB en 2019 est passé à 106,0% en 2020. Cette situation ne permet pas au Congo d'obtenir des

financements nécessaires pour faire face à la pandémie et financer la dette venant à échéance.

6. Le traitement de la dette devrait être une priorité pour le Gouvernement, pour ne pas compromettre les progrès économiques déjà réalisés. La reprise des négociations et la conclusion d'un programme avec les partenaires techniques et financiers contribueraient à mobiliser les financements nécessaires pour réduire les tensions de trésorerie et préparer les conditions de relance de l'économie nationale.

7. Pour ne pas aggraver les facteurs de vulnérabilité économique, le Gouvernement doit poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles. Il s'agit de s'atteler à : ii) améliorer et sécuriser la mobilisation des ressources nationales, i) renforcer la transparence dans la gestion des finances publiques, notamment en matière de dette et de ressources naturelles et iii) améliorer la qualité de la dépense

8. Le Gouvernement va continuer à soutenir le secteur de la santé à travers sa stratégie de riposte contre la pandémie en tenant compte notamment des nouveaux variants.

9. Le Gouvernement devrait (i) poursuivre le processus de renforcement du système de santé ; (ii) élargir les filets de sécurité sociale afin de venir en aide aux populations les plus vulnérables ; et (iii) accélérer la transformation structurelle à travers la diversification de la base productive.

10. L'accélération de la diversification de la base productive devrait s'accompagner du développement du capital humain, de la valorisation des secteurs à fortes productivités et l'amélioration du climat des affaires. Ce qui faciliterait la mise en œuvre du projet de société du Chef de l'Etat « Ensemble poursuivons la marche ». Dans cette optique, il faudrait des politiques qui permettent de dégager une marge de manœuvre suffisante pour apporter rapidement des changements et des réformes encourageant la création des conditions d'un avenir plus résilient.

11. Dans cette perspective, le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) 2022-2024, document d'appui à la préparation de la loi de finances pour l'année 2022, s'appuie fondamentalement sur le projet de société du Président de la République et s'inscrit dans le processus de : (i) renégociation du programme de réformes économiques et financières avec le FMI ; (ii) soutien du secteur de la santé à travers sa stratégie de

riposte contre la pandémie ; (iii) mise en œuvre des réformes audacieuses de la gouvernance et ; (iv) accélération de la diversification de la base productive.

12. Ces mesures du Gouvernement ont un double objectif : (i) contenir le risque d'une dynamique d'endettement insoutenable à l'avenir et (ii) améliorer les perspectives de croissance économique inclusive.

13. Dans cette optique, toutes les actions au niveau du secteur de l'Etat vont se reposer sur le respect de la cohérence entre le cadrage macroéconomique et l'enveloppe globale susceptible de couvrir les dépenses budgétaires d'une part, et l'alignement des allocations budgétaires sur les besoins réels induits par les nécessités et les exigences d'une transparence dans la gestion des ressources budgétaires, d'autre part.

14. Il convient de souligner que, selon l'approche triennale du CBMT, les orientations budgétaires dans ce document couvrent un horizon à moyen terme 2022-2024. Ces orientations visent un meilleur alignement avec les engagements et les priorités du Gouvernement. La première tranche annuelle du CBMT correspond à la loi de finances pour l'année 2022. Dans la logique d'une renégociation du programme de facilité élargie de crédit (FEC), les orientations relatives à la mise en œuvre des réformes économiques et financières entreprises demeurent essentielles, car en l'absence de l'aide financière et technique des partenaires au développement, les perspectives à court et moyen termes pourraient être fortement compromises, sachant que les conséquences économiques et humanitaires d'une croissance en repli continueront à se faire sentir.

15. Dans le contexte où les créanciers cherchent des garanties assises sur les actifs stratégiques du pays, un traitement inégal des créanciers peut être créé, ce qui pourrait compliquer les conditions de règlement de la dette.

16. Le présent document a pour objet de présenter les développements économiques récents et les perspectives ainsi que l'analyse des orientations budgétaires qui en résulterait. Il est structuré en cinq chapitres. Le premier chapitre porte sur le contexte politique économique et social en 2020 et à fin mars 2021. Le deuxième chapitre examine l'évolution de l'environnement international et la situation macroéconomique de 2020 à fin mars 2021. Le troisième chapitre analyse les perspectives

macroéconomiques 2022-2024. Le quatrième chapitre expose la politique budgétaire à moyen terme 2022-2024. Et enfin, le dernier chapitre fait état des facteurs de risque.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIAL RECENTS

1.1 Contexte politique

17. L'élection présidentielle des 17 et 21 mars 2021 est l'évènement majeur qui a marqué le contexte politique. Celle-ci s'est déroulée dans les conditions de paix et de sécurité sur l'ensemble du territoire nationale a vu la reconduction du Chef de l'Etat pour un nouveau quinquennat avec 88,44% des voix.

18. L'année 2021 est aussi marquée par la concrétisation des grands chantiers contenus dans le projet de société du Chef de l'Etat. Aussi, le 5 février 2021 est une date enrichissante pour l'enseignement supérieur, avec l'inauguration du premier module de l'Université Denis Sassou Nguesso, par le Président de la République, en présence de trois Chefs d'Etat Macky Sall du Sénégal, Mahamadou Issoufou du Niger et Umaro Sissoco Embalo de la Guinée Bissau.

19. Le Chef de l'Etat a, entre autres, procédé officiellement à la remise de la ligne électrique sous tension Djambala-Lékana. Ce projet, fruit de la coopération Congo-Inde, a été réalisé grâce à l'implication de la société Energie Electrique du Congo (E2C). De même, le Chef de l'Etat a procédé à l'inauguration du nouveau siège du Parlement en plein centre de Brazzaville, fruit des accords de coopération économique et technique entre la Chine et le Congo et financé par le Gouvernement chinois.

20. Sur le plan de la coopération internationale, le Chef de l'Etat devant le corps diplomatique accrédité au Congo, témoignant sa reconnaissance envers la communauté internationale pour son soutien multiforme à la riposte contre la COVID-19, est revenu sur son mandat à la tête de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et sur la situation de la Libye. Le Chef de l'Etat a demandé à la communauté internationale de renforcer son appui aux forces qui combattent le terrorisme dans la région du Sahel.

21. On note aussi une volonté marquée du Gouvernement d'éclairer l'opinion nationale sur ses actions visant à améliorer le bien-être de la population : pose de premières pierres, lancement d'activités et autres inaugurations. Le Chef du

Gouvernement, conformément à la vision du Chef de l'Etat d'arrimer le secteur éducatif à la modernité, a remis officiellement aux autorités scolaires et départementales de la Lékoumou, à Sibiti, la salle multimédia de l'école Henri Bounda. Sur la même lancée, le Chef du Gouvernement a posé la première pierre de l'hôtel des impôts de Sibiti. De même, suivant la vision du Chef de l'Etat de faire du Congo un boulevard énergétique, le Chef du Gouvernement a procédé au redémarrage de la troisième turbine du barrage de Moukoulou à Mouyondzi qui était en arrêt depuis dix ans.

22. Le rôle que joue la statistique dans le développement économique a conduit le Gouvernement à mettre à la disposition de l'Institut national de la statistique (INS) et du centre d'application de la statistique et de la planification (CASP), un complexe R+5. A cet effet, le Premier ministre a procédé le 24 février 2021 à la pose de la première pierre des travaux qui vont durer deux ans, avec le concours financier de la Banque mondiale de deux (2) milliards de FCFA.

23. Dans le cadre de la riposte contre la COVID-19, le Gouvernement a réceptionné un lot de vaccins (Sinopharm et Sputnik V), dons des Gouvernements chinois et russe. De même, pour le renforcement des liens de coopération militaire entre l'armée populaire de libération de Chine et les forces armées congolaises, le ministère de la défense de la République populaire de la Chine a fait un don de vaccins au ministère de la défense nationale. A travers l'initiative COVAX, d'autres vaccins seront réceptionnés par le Gouvernement. La campagne de vaccination lancée par le Chef de l'Etat le 25 mars 2021, a pour objectif à terme de vacciner au moins trois (3) millions de congolais.

24. Dans le cadre du projet de lutte contre les épidémies « Renforcer les capacités de riposte aux épidémies et favoriser l'accès sécurité aux soins de santé primaire dans six départements du Congo », le Gouvernement a réceptionné un don d'équipements de protection de l'Agence française de développement (AFD), de l'Union européenne (UE) et de la croix rouge française ainsi que de la croix rouge congolaise. De même, le Gouvernement a signé avec la Banque mondiale deux accords de financement dans le secteur de la santé au profit de deux projets : le projet de riposte d'urgence à la COVID-19 (PRUC-19) et le projet régional d'amélioration des systèmes de surveillance des maladies en Afrique centrale (REDISSE IV), respectivement pour un montant de six (6) et huit (8) milliards de FCFA.

25. Au titre des questions sécuritaires au niveau sous-régional, le Chef de l'Etat a effectué le déplacement à Luanda en Angola pour le mini-sommet de la CIRGL. Il a été question de discuter des sujets concernant la sous-région d'Afrique centrale et de mettre sur pied une politique efficace capable de contrer les actes de violences perpétrés en République centrafricaine (RCA).

26. Le sommet de la CIRGL a réaffirmé au Chef de l'Etat congolais, président en exercice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) et au Chef de l'Etat angolais, président de la CIRGL, le mandat d'entreprendre les démarches nécessaires auprès du Conseil de sécurité de l'ONU pour un soutien affirmé au plaidoyer de la RCA pour la levée de l'embargo sur les armes.

1.2Contexte économique et social

27. Selon le cadrage macroéconomique l'activité économique a enregistré en 2020 une forte récession de 5,3% contre une contraction de 1,4% en 2019, en relation avec les contreperformances du secteur minier (-52,8%), du secteur pétrolier (-7,5%) et du secteur non pétrolier et minier (-2,1%) contre respectivement -10,7%, 0,7% et -1,2% en 2019.

28. Les mesures sociales et de soutien à l'économie mises en œuvre sous la Haute Autorité du Chef de l'Etat, ont permis de limiter la dégradation de l'économie qui était projetée initialement autour de -15,0% à -10,0%.

29. A travers le club de Brazzaville, le Gouvernement a initié le processus d'apurement de la dette intérieure ayant permis d'assainir le portefeuille des banques et de relancer l'économie.

30. L'année 2021 marque le début d'un nouveau quinquennat sous l'auspice du projet de société du Chef de l'Etat « Ensemble poursuivons la marche ». Ce projet place le développement humain au centre de l'action gouvernementale. Il s'articule autour de neuf (9) axes qui sont structurés en trois (3) pôles de gouvernance, à savoir : (i) la gouvernance institutionnelle et systémique ; (ii) la gouvernance économique et financière attractive et ; (iii) la gouvernance sociale et solidaire.

31. Au niveau social, le Gouvernement poursuit sa politique destinée à soutenir les populations vulnérables. Depuis le 15 janvier 2021, les familles des arrondissements 7

Mfilou (19 511 ménages), 8 Madibou (23 529 ménages) et 9 Djiri (6 320 ménages) ont bénéficié de l'allocation de 50 000 FCFA par ménage.

32. Plus de 350 femmes des départements de Brazzaville, Pointe-Noire et du Pool ont bénéficié d'une subvention d'un montant total de 78 650 000 FCFA pour relever leurs activités en cette période de crise sanitaire.

CHAPITRE 2 : ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET SITUATION MACROÉCONOMIQUE RECENTS

2.1 Environnement international

2.1.1 Croissance économique

33. La contraction de l'activité économique mondiale (-3,3%) observée en 2020 a été sans précédent de par sa rapidité et son caractère synchronisé. La contraction aurait pu être trois fois plus importante si les autorités n'avaient pas pris des mesures exceptionnelles de soutien.

34. Le plan international est marqué cette année, par l'arrivée à la maison blanche du 46e Président des Etats-Unis d'Amérique qui a permis de réintégrer les Etats-Unis dans l'Accord de Paris sur le climat et de reconduire les subventions de l'Etat américain à l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

35. Le Président des Etats-Unis a fait de la lutte contre le coronavirus une priorité du début de son mandat. Ainsi, 200 millions de doses de vaccins ont été administrées en moins de 100 jours. Sur ce plan les Etats-Unis font figure d'exemple dans la lutte contre la pandémie.

36. Bien que les perspectives ne dépendent pas uniquement de l'issue du combat entre le virus et les vaccins, il est admis que la trajectoire de la crise sanitaire va déterminer l'évolution de la situation économique mondiale. En effet, une fois la vaccination généralisée, et que les systèmes de santé aient retrouvé dans l'ensemble le même niveau de capacités disponibles qu'avant la COVID-19, les pays pourraient commencer à lever les restrictions. C'est dans ces conditions qu'on pourrait éviter une reprise économique inégale selon les pays et les secteurs.

37. Du fait du fonctionnement au coup par coup, suite à l'apparition des nouveaux variants, la reprise est inégale et loin d'être achevée. Bien que, de façon générale, le PIB ait retrouvé une croissance plus forte que prévue au deuxième semestre 2020, son niveau reste nettement inférieur à la tendance observée avant la pandémie dans la plupart des pays. D'après les estimations des services du FMI, la croissance mondiale

atteindrait environ 6,0% en 2021 en lien avec les mesures prises par les pouvoirs publics.

Tableau 1 : Croissance et inflation

	PIB réel				Inflation		
			Projections			Projections	
	2019	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Monde	2,8	-3,3	6,0	4,4	3,9	3,9	
Pays avancés	1,6	-4,7	5,1	3,6	0,4	1,6	1,7
Etats-Unis	2,2	-3,5	6,4	3,5	1,2	2,3	2,4
Japon	0,3	-4,8	3,3	2,5	0,0	0,1	0,7
Zone Euro	1,3	-6,6	4,4	3,8	0,3	1,4	1,2
Allemagne	0,6	-4,9	3,6	3,4	0,4	2,2	1,1
France	2,2	-8,2	5,8	4,2	0,5	1,1	1,2
Italie	0,2	-8,9	4,2	3,6	-0,1	0,8	0,9
Espagne	1,5	-11,0	6,4	4,7	-0,3	1,0	1,3
Pays émergents et pays en développement	3,6	-2,2	6,7	5,0	5,1	4,9	4,4
Pays émergents et pays en développement d'Asie	5,3	-1,0	8,6	6,0	3,1	2,3	2,7
Pays émergents et pays en développement d'Europe	2,4	-2,0	4,4	3,9	5,4	6,5	5,4
Chine	5,8	2,3	8,4	5,6	2,4	1,2	1,9
Inde	4,0	-8,0	12,5	6,9	6,2	4,9	4,1
Brésil	1,4	-4,1	3,7	2,6	3,2	4,6	4,0
Afrique subsaharienne	3,2	-1,9	3,4	4,0	10,8	9,8	7,8
CEMAC	2,1	-3,1	2,6	2,4	2,8	2,3	2,4
Cameroun	3,9	-2,8	3,4	4,3	2,8	2,2	2,1
Congo*	-1,4	-5,3	-0,5	2,3	2,5	2,6	2,8
Gabon	3,9	-1,8	1,2	2,7	1,3	2,0	2,0
Guinée-équatoriale	5,6	-5,8	4,0	-5,9	4,8	1,5	3,1
RCA	3,0	0,0	3,5	5,0	2,3	3,3	2,5
Tchad	3,0	-0,9	1,8	2,6	3,5	3,0	3,0
UEMOA	5,7	1,1	5,2	6,6	2,2	1,9	1,9

Source FMI_weo avril-2021

*Données du CMB

38. Si l'activité économique dans les **pays avancés** s'était repliée à 1,6% en 2019 en relation avec les effets négatifs des hausses des droits de douane adoptées en 2018, en 2020 elle s'est contractée de 4,7% sous l'effet de la pandémie. A mesure que les populations seront vaccinées, les activités qui exigent des contacts fréquents devraient reprendre et entraîner une reprise sensible de la croissance. Les mesures exceptionnelles, prises par les pouvoirs publics, en matière de recettes et de dépenses sous diverses formes d'appui à la liquidité ont permis de contenir la contraction dans les pays avancés.

39. La croissance aux **Etats-Unis**, sous l'impulsion de la relance budgétaire d'envergure, s'est amoindrie en 2019 à 2,2% contre 3,0% en 2018. En 2020 cette

croissance s'est contractée de 3,5% imputable à un système de santé défaillant et du fait qu'il y a peu de filet de sécurité.

40. Au niveau de la **zone euro**, la croissance qui avait fléchi de 1,3% en 2019, s'est contractée de 6,6% en 2020. La croissance s'est fortement contractée en Espagne (-11,0%), en Italie (-8,9%) et en France (-8,2%).

41. S'agissant **des pays émergents et des pays en développement**, les données sur l'acquisition des vaccins indiquent que la majorité de la population ne serait pas vaccinée en 2021. En 2020, il a été observée une récession de 2,2% contre une croissance de 3,6% en 2019. Cette récession n'a pas été pire que prévue grâce aux mesures de riposte (3,5% du PIB sous forme de mesures budgétaires exceptionnelles et plus de 2,0% sous forme d'appui à la liquidité).

42. Si les effets négatifs de l'escalade des droits de douane et de l'affaiblissement de la demande extérieure ont entrainé un repli de la croissance en **Chine** à 6,1% en 2019, celle-ci s'est fortement décélérée à 2,3% en 2020.

43. Comme dans le reste du monde où la crise sanitaire a précipité une crise économique aigue, le PIB en **Afrique subsaharienne** s'est contracté de 1,9% en 2020 contre une croissance de 3,2% en 2019. En Afrique centrale, les économies des pays membres de la **CEMAC** sont entrées en récession en 2020 (-3,1%), après une croissance de 2,1% en 2019.

2.1.2 Inflation

44. Dans les **pays avancés,** les tensions inflationnistes sont restées modérées en 2019 (1,4%). En 2020, les prix à la consommation ont fléchi à 0,4%, en relation avec la baisse des prix de produits de base, notamment le pétrole, des pressions globales des salaires et la récession économique. Dans les pays fortement touchés par la COVID-19, les variations des prix en moyenne annuelle ont été négatives à savoir l'Italie (-0,1%), et l'Espagne (-0,3%).

45. Dans **les pays émergents et les pays en développement**, l'inflation avait légèrement augmenté en 2019 à 4,9%. Si elle a fortement diminué aux premiers stades de la pandémie, elle a entretemps repris de la vigueur dans certains pays (en Inde, par exemple où l'inflation s'est située à 4,9%) sous l'effet de perturbations de l'offre et

d'une hausse des prix de denrées alimentaires. En somme, l'inflation s'est située à 2,5% en 2020.

46. Au niveau des **pays d'Afrique subsaharienne,** les prix à la consommation en variation annuelle se sont détériorés de 2,3 points en pourcentage pour se situer à 10,8% en 2020 contre 8,5% en 2019. S'agissant des pays à revenu intermédiaire, on note que le niveau des prix à la consommation a été de 4,5% en 2020. Concernant les pays à faible revenu, l'inflation s'est située à 14,2%.

47. Dans les pays membres de la CEMAC, les prix à la consommation se sont bien comportés au Gabon (1,3%), en RCA (2,3%) au Congo (2,5%) et au Cameroun (2,8%), à l'exception du Tchad (3,5%) et de la Guinée Equatoriale (4,8%).

2.2Environnement national

2.2.1 Croissance économique

48. L'année 2020 a été marquée par une baisse plus prononcée de l'activité économique (-5,3%) contre -1,4% en 2019.

49. L'activité du secteur pétrolier a fortement baissé en 2020 en relation, entre autres, avec la baisse de la production pétrolière due aux problèmes techniques de certains champs de Chevron, Total E&P et ENI Congo et le déclin de certains champs (-7,5% contre 0,7% en 2019).

50. S'agissant du secteur hors pétrole et mines, la contraction a été de 4,3% contre -1,2% en 2019 en lien avec les contreperformances des activités de la branche « Transport et télécommunications » (-17,4%) et « Commerce, restaurants et hôtels » (-11,4%).

51. Du côté de l'offre, au **niveau du secteur primaire**, la branche « Industries extractives » affiche une baisse de la production pétrolière (-7,5%) liée au déclin de certains champs pétroliers arrivés à leur maturité et à des difficultés techniques dues aux problèmes d'importation des pièces de rechange et de la main-d'œuvre qualifiée à cause de la COVID-19. S'agissant de la branche « Agriculture, élevage et pêche », les difficultés d'approvisionnement en matières premières et les perturbations en approvisionnement en aliments de bétail ont impacté négativement la production (-4,5%). Pour la branche « Sylviculture et exploitation forestière », la production s'est

moins contractée (-1,4%), en lien avec les contrats de livraison conclus. Concernant les autres industries extractives, la production minière est encore embryonnaire à cause des difficultés d'acheminement des minerais exploités et de financement.

52. En ce qui concerne le **secteur secondaire**, on note une morosité au niveau de la branche « Bâtiments et travaux publics » (-2,1% contre -4,9% en 2019), en relation avec le faible niveau des investissements publics. La bonne tenue de la production de la branche « Electricité, gaz et eau », (10,6% contre 7,1% en 2019) est consécutive à l'extension du réseau électrique et à l'amélioration de la desserte en eau potable à travers la construction de nouvelles structures d'adduction d'eau et l'hydraulique rurale. La branche « Industries manufacturières » s'est bien comportée (8,3% contre 7,2% en 2019), suite à une amélioration de la capacité de production liée à la demande, aux facilités d'approvisionnement et au maintien des effectifs des industries alimentaires (brasseries et eau minérale entre autres). De même, la production de l'industrie sucrière s'est maintenue en lien avec la demande de l'industrie brassicole.

53. Au niveau du **secteur tertiaire**, la branche « Transports et télécommunications » est marquée par la persistance du ralentissement de l'activité (-17,4% contre -6,5% en 2019) en lien avec la dégradation des sous branches transports (-14,0% contre -2,4% en 2019) et télécommunications (-21,5% contre -11,0% en 2019). Cette situation résulte de la limitation des passagers et autres restrictions, ainsi que de la fermeture des entreprises gros comptes. La branche « Commerce, restaurants et hôtels » a souffert des restrictions des jours de vente dans les différents marchés (commerce) et d'une limitation du taux d'occupation (moins de 15% dans les restaurants et hôtels), ce qui a entraîné une baisse d'activité de 11,4% contre -3,4% en 2019.

54. Les « Autres services », notamment les banques sont restées en récession (-5,8% contre -12,4% en 2019), entre autres, consécutive à la dégradation de la capacité de remboursement des clients.

55. Du côté de la demande, la croissance économique a été entamée par la consommation (-13,0% contre -3,9% en 2019), en rapport entre autres aux changements des habitudes de consommation et la baisse du pouvoir d'achat des ménages. On note que la consommation privée s'est fortement dégradée (-15,2% contre -1,6% en 2019).

La demande extérieure a également obéré la croissance (-59,2% contre -5,2% en 2019) avec la baisse des exportations pétrolières (-8,1% contre 1,2% en 2019).

2.2.2 Inflation

56. Les prix à la consommation en variation annuelle se sont dégradés de 1,4 point de pourcentage par rapport à 2019 pour se situer à 2,5% en 2020 (en dessous de la norme communautaire de 3,0%). Cette légère hausse des tensions inflationnistes s'explique par des problèmes de rupture des stocks de certains produits du fait, entre autres, des limitations d'ouverture des marché domaniaux, des difficultés d'adaptation par les importateurs et les banques aux dispositions de la nouvelle règlementation des changes, ainsi que la mise en service de nouveaux péages sur la RN 1. Les difficultés de transport des marchandises sur le chemin de fer constituent aussi un goulot d'étranglement.

2.2.3 Secteur extérieur

57. Le cadrage macroéconomique a projeté une amélioration de la balance commerciale de 37,1% en 2021 en lien avec une hausse des exportations de 22,4%, notamment celles du secteur pétrolier (29,2%) qui passeraient de 3 308,0 milliards de FCFA en 2020 à 4 048,4 milliards de FCFA en 2021. Les importations totales sont projetées à 1 680,4 milliards de FCFA en 2021 contre 1 580,3 milliards de FCFA en 2020. Celles du secteur pétrolier ont légèrement augmenté de 2,9% et s'établiraient à 600,8 milliards de FCFA en 2021 contre 584,1 milliards de FCFA en 2020.

58. La balance des services ressortirait déficitaire en 2021 à 1 066,9 milliards de FCFA contre -846,5 milliards de FCFA en 2020, soit un creusement de 26,0% dans une proportion différente qu'entre 2019 et 2020 (-52,4%).

59. Le déficit de la balance des revenus se détériorerait en 2021 de 38,5%, passant de -913,9 milliards de FCFA en 2020 à -1265,6 milliards de FCFA en 2021.

60. Le solde de la balance des transferts courants s'est sensiblement amélioré en 2020 par rapport à 2019, passant de 2,7 milliards de FCFA à 86,2 milliards de FCFA en 2020. En 2021, il est projeté un net repli de l'excédent à 8,7 milliards de FCFA.

61. En 2020, le compte financier est ressorti à 250,2 milliards de FCFA contre -15,1 milliards de FCFA en 2019. Il est projeté à -242,6 milliards de FCFA en 2021.

62. Le compte de capital ressortirait excédentaire en 2021 à 32,4 milliards de FCFA, contre 14,3 milliards de FCFA en 2020, soit un taux de croissance de 125,8%.

63. En conclusion, en 2021, le solde global se dégraderait à -150,8 milliards de FCFA contre 562,1 milliards de FCFA en 2020.

2.2.4 Monnaie

64. Sur le plan monétaire, la situation à fin décembre 2020 s'est caractérisée par :

- ✓ Une chute des avoirs extérieurs nets de 40,5% ;
- ✓ une augmentation de 10,7% du crédit intérieur net ;
- ✓ une baisse de la masse monétaire de 0,6%.

65. Les avoirs extérieurs nets sont passés de 559,0 milliards de FCFA à fin décembre 2019 à 332,6 milliards de FCFA en 2020 en relation avec la détérioration de la position extérieure de la Banque Centrale et des banques primaires.

66. Les crédits à l'économie ont enregistré une augmentation de 2,5% en 2020 par rapport à 2019, soit 1123,8 milliards de FCFA contre 1081,9 milliards de FCFA. Les créances nettes sur l'Etat ont enregistré une hausse de 57,7%, passant de 551,4 milliards de FCFA à fin 2019 à 869,4 milliards de FCFA en 2020.

67. La situation monétaire en 2021 serait marquée par :

- ✓ Une baisse de 40,5% des avoirs extérieurs nets, soit 332,6 milliards de FCFA contre 559,0 milliards de FCFA en 2020 ;
- ✓ Une hausse de 2,5% des crédits à l'économie, soit 1 151,9 milliards de FCFA contre 1 123,8 milliards de FCFA en 2020.
- ✓ Une baisse de 0,6% de la masse monétaire, soit 2 145,1 milliards de FCFA contre 2 158,6 milliards de FCFA à fin 2020 ;

2.2.5 Exécution budgétaire en 2020 et fin mars 2021

68. Au 31 décembre 2020, le budget de l'Etat présente un résultat d'exécution de 1 301,1 milliards de FCFA en recettes et 1 443,4 milliards de FCFA en dépenses, équivalant à un taux de réalisation de 87,0% de l'objectif initial contre 98,6% l'année précédente.

69. Le solde budgétaire global (dons inclus) est ressorti à -142,3 milliards de FCFA, soit 99,3% de l'objectif de l'année. Il en résulte un gap de financement nul et une accumulation nette des arriérés de 228,1 milliards de FCFA.

70. Le budget général est exécuté en recettes à 1 301,1 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 87,0% et à 1 730,1 milliards de FCFA en dépenses, soit 90,1% de l'objectif de l'année, pour des prévisions annuelles respectives de 1 495,3 milliards de FCFA et 1 638,6 milliards de FCFA.

71. Au niveau des budgets annexes, les recettes et les dépenses sont réalisées à 1,6 milliards de FCFA pour une prévision de 6,2 milliards de FCFA, soit un taux de 26,5%. Les comptes spéciaux du trésor sont exécutés en recettes et en dépenses à hauteur de 110,4 milliards de FCFA, soit 101,8% de prévisions de l'année.

72. Arrêté en recettes à 1 873,9 milliards de FCFA et en dépenses à 1 644,6 milliards de FCFA, le budget de l'Etat à fin mars 2021 est exécuté respectivement à hauteur de 299,7 milliards de FCFA et 358,9 milliards de FCFA, soit 16,0% et 21,8%. Il se dégage un solde budgétaire déficitaire de 59,2 milliards de FCFA pour une prévision annuelle de 229,4 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 25,8%.

73. Pour des prévisions annuelles de 1 752,8 milliards de FCFA en recettes et 1 523,4 milliards de FCFA en dépenses, le budget général est exécuté respectivement à 272,2 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 15,5% et 331,3 milliards de FCFA soit 21,7%.

74. Au niveau des budgets annexes, les recettes et les dépenses sont réalisées à 0,1 milliard FCFA pour une prévision de 6,5 milliards de FCFA, soit un taux de 1,7%. Les comptes spéciaux du trésor sont exécutés en recettes et en dépenses à hauteur de 27,5 milliards de FCFA pour une prévision de 114,6 milliards de FCFA, soit une 24,0% des prévisions annuelles.

2.2.6 Les défis majeurs liés à la reprise économique

75. La COVID-19 a fait émerger des vulnérabilités qui empêchent certains pays de faire face aux effets néfastes de cette pandémie sur le plan économique et social. Les incertitudes demeurent quant à la persistance des chocs qui sont par nature difficiles à prévoir, tels que la trajectoire de la pandémie, les coûts d'ajustement qu'elle impose à

l'économie nationale et l'efficacité de la riposte de la politique économique en vue de la relance des activités économiques.

76. Les profonds déséquilibres économiques causés par la récession liée à la pandémie se manifestent, entre autres, au niveau du potentiel de l'offre, de la dette publique et du financement de l'économie.

77. Le potentiel de l'offre est marqué par des différences selon les secteurs. Les secteurs tels que les voyages, le divertissement, le sport, l'hôtellerie et la restauration ne fonctionnent toujours pas à grand régime. Certaines activités sont totalement à l'arrêt. Les entreprises qui sont encore en activité subissent des pertes de recettes immédiates entrainant inévitablement une pénurie de liquidités. Or, une pénurie prolongée de liquidités peut facilement se traduire par des faillites et des fermetures d'entreprises. A cet effet, il apparait des écarts de production négatifs, un taux de chômage élevé et un accroissement des inégalités.

78. Les arriérés intérieurs commerciaux dus au secteur privé, non seulement affectent négativement le potentiel de l'offre, entraînent aussi une dégradation du système financier et érode la qualité de la signature de l'Etat.

79. La dette publique, qui devrait baisser à 90,5% du PIB en 2021 et à 84,5% du PIB en 2022, reste toujours au-dessus de la norme communautaire (70% du PIB). A cet effet, une part importante des recettes publiques est absorbée par le service de la dette et il va rester moins de recettes pour les domaines prioritaires (santé, éducation…). Le risque de cette situation est le recours accru au financement bancaire domestique et au financement extérieur non concessionnel par le Gouvernement, ce qui peut entraîner un effet d'éviction du crédit au secteur privé et une contraction des réserves de change.

80. Avec les difficultés enregistrées dans la mise en œuvre du programme pour la facilité élargie de crédit du FMI, les conditions financières pourraient se resserrer pour l'obtention de nouveaux prêts. En effet, sans l'assistance de nos partenaires financiers sous forme d'allègement de la dette, de dons et de financement à des conditions avantageuses, il est difficile de prolonger les échéances des emprunts publics et de maintenir, dans la mesure du possible, des taux d'intérêt bas afin de minimiser les coûts du service de la dette. En outre, une restructuration de la dette publique est nécessaire pour atténuer les contraintes de financement et rétablir la viabilité de la dette. Ces

actions permettraient de libérer des ressources budgétaires pour les orienter vers l'investissement. Par conséquent, la politique budgétaire doit éviter l'accumulation des déficits budgétaires excessifs pour rendre la dette publique soutenable.

CHAPITRE 3 : PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES DE 2022 À 2024

3.1Principales évolutions au niveau international

81. Plus de 12 mois après le début de la pandémie de COVID-19, les perspectives mondiales restent toujours incertaines. Les nouvelles mutations du virus et le lourd bilan humain sont de plus en plus préoccupants.

82. Si l'amélioration de la couverture vaccinale suscite un certain optimisme, les perspectives reposent bien plus sur la capacité des mesures économiques pour limiter efficacement les dommages provoqués par la crise. L'ampleur des mesures de soutien devrait varier selon les pays.

83. Parmi les **pays avancés**, les Etats-Unis et le Japon ont décidé d'un soutien considérable en 2021. Le nouveau plan budgétaire de l'administration Biden de 1 900 milliards de dollars devrait donner une forte impulsion à la croissance aux Etats-Unis en 2021 et avoir des retombées positives appréciables chez leurs partenaires commerciaux. De même, l'Union européenne s'est résolue de commencer à distribuer les fonds de « Next Generation EU » pour soutenir les économies des pays membres.

84. L'aide budgétaire dans les **pays émergents** et **en développement** a été plus limitée. On s'attend à ce que les déficits budgétaires diminuent avec l'amélioration des recettes consécutive à la reprise économique et à la réduction des dépenses liées à la crise sanitaire. Cependant, leur capacité à répondre aux besoins sociaux serait limitée par une hausse du coût du service de la dette sur fond notamment d'augmentation de la pauvreté et d'accroissement des inégalités.

85. Les **pays d'Afrique subsaharienne** ont adopté un large éventail de mesures comprenant une augmentation des dépenses de santé, de vastes plans de relance budgétaire, des transferts monétaires directs aux groupes vulnérables, des stabilisateurs budgétaires automatiques et des injections directes des liquidités. En pourcentage du PIB, les besoins de financement des pays africains en 2020 dépassent le seuil critique de 15%, avec une dette à court terme qui varie suivant les pays. Avec le durcissement des conditions de financement extérieur, il devient plus coûteux pour les pays africains

d'obtenir des financements nécessaires pour se remettre de la pandémie et refinancer la dette venant à échéance.

3.1.1 Croissance économique

86. Il est attendu en 2021 une croissance du PIB de 6,0%, supérieure de 0,8 point de pourcentage par rapport aux prévisions des perspectives de l'économie mondiale (PEM) d'octobre 2020, en relation avec les mesures supplémentaires de soutien budgétaire dans les économies avancées (Etats-Unis et Japon, par exemple) et de la reprise attendue grâce à la vaccination. Pour 2022, la croissance économique mondiale est projetée à 4,4%.

87. Dans les **pays avancés,** la croissance économique se situerait à 5,1% en 2021 et à 3,6% en 2022. Les trajectoires de reprise varient au sein de ce groupe de pays. Les **Etats-Unis** devraient enregistrer une croissance de 6,4% en 2021 et de 3,5% en 2022. La croissance économique au **Japon** serait de 3,3% en 2021 et de 2,5% en 2022.

88. L'activité économique dans la **zone Euro** devrait rester inférieure à son niveau de fin 2019 jusqu'en 2022, en raison des différences dans la riposte sanitaire des pays membres et le comportement de la population face à la vaccination, par la souplesse et la capacité d'adaptation de l'activité économique aux entraves à la mobilité, par des tendances préexistantes et par des rigidités d'ordre structurel antérieures à la crise. Il est projeté une croissance de 4,4% en 2021 et de 3,8% en 2022.

89. La croissance du PIB au **Royaume-Uni** en 2021 est projetée à 5,5% en 2021 et à 5,1% en 2022.

90. Dans **les pays émergents et en développement**, la croissance du PIB serait de 6,7% en 2021 et de 5,0% en 2022. En **Chine** notamment, la croissance du PIB est projetée à 8,4% en 2021 en raison des mesures d'endiguement efficaces, une stratégie d'investissement public et l'apport de liquidités par la Banque centrale. Elle serait ramenée à 5,6% en 2022.

91. Après avoir enregistré une contraction en 2020 (-1,9%), l'**Afrique subsaharienne** connaitrait une activité économique qui devrait rebondir pour atteindre 3,4% en 2021, soit beaucoup moins que la tendance prévue avant la pandémie. La croissance économique serait de 4,0% en 2022.

92. Au niveau des pays de la **zone CEMAC**, la croissance du PIB atteindrait 2,6% en 2021 et 2,4% en 2022. Le Cameroun connaîtrait une croissance économique de 3,4% en 2021 et 4,3% en 2022. En République Centrafricaine, elle devrait se situer à 3,5% en 2021 et à 5,0% en 2022. Au Gabon la croissance du PIB se situerait à 1,2% en 2021 et 2,7% en 2022. En Guinée Equatoriale, il est attendu une croissance de 4,0% en 2021, une nouvelle récession est projetée à -5,9% en 2022. Au Tchad, la croissance atteindrait 1,8% en 2021 et 2,6% en 2022. L'économie congolaise devrait s'améliorer avec une croissance de -0,5% en 2021 comparée à -5,3% en 2020. Le PIB réel devrait croître de 2,3% en 2022 en liaison avec la relance de l'activité économique hors pétrole.

3.1.2 Inflation

93. Les implications négatives de la pandémie de la COVID-19 ont eu pour conséquences, entre autres, une rupture directe des chaînes d'approvisionnement mondiales et un fléchissement de la demande finale de biens et services importés. Dans ce contexte incertain, les prix à la consommation ont fléchi en 2020. Dans les **pays avancés d'Europe**, l'inflation devrait dans l'ensemble se maintenir autour de 1,3% en 2021 et 2022. Dans la **zone Euro,** elle se situerait respectivement à 1,4% et 1,2%, avec 2,2% et 1,1% pour l'Allemagne ; 1,1% et 1,2% pour la France ; 0,8% et 0,9% pour l'Italie et 1,0% et 1,3% pour l'Espagne. Aux **Etats-Unis** et au **Royaume Uni,** l'inflation se fixerait respectivement à 2,3% et 1,5% en 2021 et à 2,4% et 1,9% en 2022. Au **Japon,** la hausse du niveau général des prix se situerait à 0,1% en 2021 et 0,7% en 2022.

94. En **Afrique subsaharienne**, l'inflation est projetée à 9,8% en 2021 et 7,8% en 2022. Dans les **pays de la l'UEMOA**, l'inflation resterait stable à 1,9%, alors qu'au niveau des **pays de la CEMAC**, elle s'établirait respectivement à 2,3% en 2021 et 2,4% en 2022.

3.1.3 Les marchés des produits de base

95. Selon les perspectives économiques mondiales du FMI d'Avril 2021, les marchés à terme du pétrole qui constitue le principal produit d'exportation du Congo, laissent entrevoir une courbe des cours orientée à la baisse. Les prix du pétrole se situeraient à 58,5 dollars le baril en 2021 et à 54,8 dollars en 2022. Cette situation s'explique principalement par un équilibre temporaire entre l'offre et la demande, qui devrait se

resserrer cette année, conformément aux projections de l'Agence internationale de l'énergie selon lesquelles les stocks de pétrole diminueront régulièrement et la demande (l'offre) de pétrole devrait atteindre 96,4 millions de barils par jour (95,5 millions de barils par jour) en 2021.

96. Sur la période 2021-2023, le cours mondial des grumes s'établirait à 278,9 dollars le m^3, tandis que le cours mondial des bois débités s'afficherait à 692,8 dollars le m^3.

3.2 Principales évolutions au niveau national

3.2.1 Croissance économique

97. L'économie congolaise traverse une crise économique aiguë. Après une faible récession en 2019 de 1,4%, on note un fort fléchissement de l'activité économique en 2020 à -5,3% en relation avec une moindre demande pétrolière et l'effondrement généralisé de l'économie mondiale suite à la COVID-19.

98. Les prévisions en 2021 reposent sur des projections d'une atténuation des effets de la pandémie de COVID-19, d'une augmentation progressive des cours du baril de pétrole et de la poursuite des politiques économiques de soutien de l'activité au niveau mondial. Ainsi, en 2021, il est attendu une atténuation de la récession à -0,5% en lien avec une reprise du secteur non pétrolier, l'augmentation de la demande intérieure et extérieure, un meilleur comportement des activités des autres industries extractives.

99. Les perspectives 2022-2024 sont liées principalement à la mise en production des nouveaux champs pétroliers (Holmoni et Boatou), à la construction de la route des forestiers, la reprise des grands chantiers des BTP, l'extension du réseau électrique et l'amélioration de la desserte en eau potable avec la construction de nouvelles installations (hydraulique rurale). La valorisation des quatre zones économiques existantes (Pointe-Noire, Brazzaville, Oyo-Ollombo et Ouesso) devrait contribuer à la relance et à la diversification de l'économie.

100. En 2022, la croissance économique s'établirait à 2,3% en relation avec la reprise des secteurs hors pétrole et mines (3,1%) et pétrolier (0,5%). En 2023, elle serait de 3,0% avec un bond en 2024 à 5,2%, consécutive à la montée en puissance des activités du secteur pétrolier (7,9%) et la bonne tenue du secteur hors pétrole et mines (4,5%).

3.2.2 Secteur extérieur

101. Sur la période 2022-2024, le solde des transactions courantes (dons inclus) ressortirait négatif respectivement à -136,4 milliards de FCFA en 2022, -507,3 milliards de FCFA en 2023 et -596,7 milliards de FCFA en 2024.

102. Le solde de la balance commerciale augmenterait à un rythme annuel moyen de 6,1% et s'établirait à 2 043,3 milliards de FCFA en 2022 ; 2 039,2 milliards de FCFA en 2023 et 2 301,0 milliards de FCFA en 2024. Cette évolution est liée au comportement des exportations qui augmenteraient de 12,5%, en moyenne annuelle notamment celles du secteur pétrolier (13,4%).

103. Sur cette même période, la balance des services serait déficitaire de 1 011,1 milliards de FCFA en 2022 ; 1 305,2 milliards de FCFA en 2023 et 1 586,8 milliards de FCFA en 2024.

104. La balance des revenus resterait négative et évoluerait à un rythme annuel moyen de 5,7% sur la période pour s'établir respectivement à -1 177,9 milliards de FCFA en 2022, -1 250,9 milliards de FCFA en 2023 et -1 316,8 milliards de FCFA en 2024.

105. La balance des transferts courants ressortirait positive sur la période 2022-2024 et se situerait respectivement à 9,3 milliards de FCFA, 9,6 milliards de FCFA et 6,0 milliards de FCFA.

106. Le compte de capital et d'opérations financières est projeté positif sur la même période respectivement à 452,4 milliards de FCFA, 873,1 milliards de FCFA et 412,8 milliards de FCFA.

107. En conclusion, le solde global de la balance des paiements serait excédentaire en 2022 et 2023 respectivement de 333,0 milliards de FCFA et 383,6 milliards de FCFA et ressortirait négatif à -165,8 milliards de FCFA en 2024.

3.2.3 Monnaie

108. Les agrégats monétaires, sur la période 2022-2024, seraient marqués par :

- ✓ un rythme annuel moyen des avoirs extérieurs nets de 16,8% qui se situeraient respectivement à 662,1 milliards de FCFA, 1 054,5 milliards de FCFA et 903,9 milliards de FCFA ;

- ✓ une cadence annuelle moyenne du crédit intérieur net de 5,8%, passant respectivement de 2 320,0 milliards de FCFA, 2 396,0 milliards de FCFA et 2 595,0 milliards de FCFA ;
- ✓ une augmentation de la masse monétaire à un rythme annuel moyen de 9,5% qui s'établirait respectivement à 2 587,5 milliards de FCFA, 3 055,8 milliards de FCFA et 3 104,2 milliards de FCFA ;
- ✓ une hausse, à une cadence annuelle moyenne de 7,6%, des créances nettes à l'État, s'établissant respectivement à 1 173,4 milliards de FCFA, 1 318,5 milliards de FCFA et 1 359,7 milliards de FCFA.

109. Sur la période 2022-2024, les crédits à l'économie, augmenteraient à un rythme annuel moyen de 3,8% en lien avec la reprise projetée des activités économiques du secteur hors pétrole. Ils s'établiraient respectivement à 1 146,6 milliards de FCFA, 1077,5 milliards de FCFA et 1 235,3 milliards de FCFA.

3.2.4 Inflation

110. Suivant le comité de cadrage macroéconomique et budgétaire, la variation annuelle des prix à la consommation sur la période sous revue resterait contenue dans la norme communautaire CEMAC, fixée à 3,0%. Le niveau d'inflation s'établirait respectivement à 2,8% en 2022, 3,0% en 2023 et 2,8% en 2024.

Tableau 2 : Indicateurs macroéconomiques

	2020	2021	2022	2023	2024
I. Profil de la croissance (taux de croissance annuel, %)					
PIB global	-5,3	-0,5	2,3	3,0	5,5
Minier	-52,8	-52,8	19,4	0,0	5,0
Pétrolier	-7,5	-7,5	-3,5	0,5	0,9
Hors pétrole et mines	-4,3	0,9	3,1	3,8	4,5
II. Prix (taux de croissance annuel, %)					
Déflateur du PIB	-19,4	25,2	-4,8	0,5	1,2
Déflateur du PIB pétrolier et minier	-39,3	47,2	-6,4	0,4	0,0
Prix à la consommation	2,5	2,6	2,8	3,0	2,8
III. Secteur extérieur					
Solde de transaction courante (%PIB)	0,9	0,6	-2,0	-7,1	-7,8
Solde global (%PIB)	1,3	0,9	-2,8	-10,1	-11,2
IV. Secteur monétaire					
Masse monétaire (variation)	15,3	-0,6	20,6	18,1	1,6
Crédit à l'économie (Variation)	-33,0	99,7	2,4	-4,1	14,1
Crédit des BCM (Variation)	21,1	2,5	-0,5	-6,0	14,6
V. Recettes et dépenses (% PIB hors pétrolier et mines)					
Dépenses totales	36,5	31,2	34,8	34,3	34,7
Courantes	31,3	26,4	27,6	25,5	23,9
Investissements	5,2	4,8	7,2	8,8	10,8
Recettes et dons	33,5	31,2	34,8	34,3	34,7
Recettes pétrolières	582,4	21,3	19,8	20,4	19,6
Recettes non pétrolières	17,6	9,9	15,0	13,9	15,1
VI. Soldes (ratio au PIB hors pétrolier et minies, %)					
Solde primaire hors pétrole	-16,3	-15,0	-17,1	-13,7	-16,2
Solde primaire de base, ressources propres	-0,4	5,8	4,1	6,7	4,7
Solde global (base engagement, dons inclus)	-2,4	1,3	0,7	4,0	3,6
VII. Dette publique (%PIB)					
Dette publique totale	105,99	74,79	63,48	51,10	40,07
Dette extérieure	66,37	46,4	41,1	34,6	28,1
Dette intérieure	39,62	28,4	22,4	16,5	12,0
VIII. Pression fiscale (% PIB)					
Pression fiscale	9,8	8,2	9,2	9,4	8,9

Source: CCMB_DGB

CHAPITRE 4 : LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE À MOYEN TERME

111. Un des enseignements qui découlent de la récession de 2020 est que la capacité de réaction de la politique budgétaire est contrainte, par les niveaux des déficits budgétaires et d'endettement excessifs.

112. Plus la situation budgétaire devient défavorable, plus faible est la réactivité effective et potentielle du Gouvernement face à des chocs négatifs. Des règles budgétaires peuvent aider à prévenir les chocs en permettant une consolidation plus rapide durant la phase de reprise. Cependant, des règles inadaptées peuvent avoir un effet déstabilisateur et induire des comportements qui tendent à respecter la règle à la lettre, mais non son esprit.

113. La politique budgétaire 2022-2024 plaide en faveur d'une discipline budgétaire en vue de rétablir les équilibres macroéconomiques. En effet, une leçon importante à tirer de la sévérité de la récession actuelle est que la politique budgétaire doit se montrer plus prudente afin de créer des marges de sécurité plus élevées pour pouvoir réagir aux chocs négatifs de grande ampleur.

4.1 Orientation budgétaire pour la période 2022-2024

114. Le Chef de l'Etat lors de son discours d'investiture a affirmé qu'« *il nous faut donc rebondir et poursuivre notre marche vers le développement intégral* » autour de neuf axes structurés en trois pôles, entre autres, la gouvernance économique et financière attractive. « *Il s'agira de relancer une économie durement éprouvée depuis six ans, d'accélérer sa diversification et de favoriser la création d'emplois. J'entends à la fois rétablir les grands équilibres macroéconomiques et ne plus accepter,* ***ni le creusement du déficit de la balance des paiements, ni l'accroissement de la dette extérieure****... Nous aurons pour recours…****aux emprunts nationaux et internationaux négociés aux meilleures conditions, les plus vertueuses possible****s* ». En matière fiscale et de soutien aux entreprises, il est question de « ***simplifier et alléger la fiscalité*** *et* ***développer les mécanismes d'appui financier et non financier aux PME congolaises pour un meilleur accès au crédit*** ».

3.1.1 Principaux objectifs visés

115. Des orientations contenues dans le discours d'investiture du Chef de l'Etat, on retient les principaux objectifs suivants :

1. **rétablir les équilibres macroéconomiques** en adoptant les politiques budgétaires susceptibles d'assurer ***la viabilité des finances publiques***. Il revient donc d'améliorer la transparence de la procédure budgétaire en faisant une distinction entre l'établissement des statistiques, les projections macroéconomiques et la préparation du budget. L'élaboration du budget doit se fonder sur des plafonds de dépenses pluriannuels dont les calculs tiennent compte des considérations de court et long termes et excluent les recettes exceptionnelles et temporaires.
2. **relancer l'économie** est associé, au niveau des dépenses publiques à l'objectif spécifique, ***offrir des biens et services publics de qualité*** afin de réduire la pauvreté, les inégalités et l'exclusion ; et au niveau des recettes à l'objectif spécifique, ***renforcer les systèmes de collecte de l'impôt*** afin de lever de manière durable et efficace les fonds nécessaires au financement de biens et services ;
3. **accélérer la diversification** va de pair avec l'objectif spécifique suivant ***accroitre la productivité dans les secteurs hors ressources naturelles*** afin d'assurer une forte croissance à long terme auquel on peut associer deux autres objectifs spécifiques à savoir ***encourager des pratiques de bonne gestion de la rente des ressources naturelles*** et ***renforcer l'investissement dans le capital humain de haut niveau*** ;
4. **lutter contre la corruption** avec comme objectifs spécifiques : ***renforcer les moyens de la Haute autorité, de l'inspection générale des finances et du contrôle général de l'Etat*** qui doivent être des structures solides pour promouvoir l'intégrité et la responsabilité à tous les niveaux du secteur public ;
5. **favoriser la création d'emplois** a une relation avec l'objectif spécifique ***rendre efficace la dépense publique***, notamment l'investissement et la consommation publique.

3.1.2 Les principales mesures

116. Face à ces défis, il convient d'adopter des politiques permettant la préservation de la viabilité de la dette et de la stabilité financière. Il y a donc urgence de renforcer la mobilisation des ressources budgétaires et de maîtriser davantage les dépenses publiques car la marge de manœuvre budgétaire s'est rétrécie.

117. Ainsi, les principales mesures doivent donner forme à la reprise et poser des jalons en vue de rendre l'économie inclusive et résiliente. Ces mesures doivent être efficientes et bien ciblées.

En matière des recettes

118. Le renforcement des capacités des services fiscaux et la gouvernance vont constituer le leitmotiv. L'accent sera mis sur : (1) la poursuite de la modernisation des administrations des impôts et de la douane ; (2) le renforcement de la politique fiscale et (3) la rationalisation des dépenses fiscales pour ce qui concerne les recettes fiscales.

119. De manière opérationnelle il sera question, au niveau de la fiscalité intérieure et de porte, de :

- ✓ élargir l'assiette fiscale à travers un renforcement de la fiscalisation du secteur informel, l'amélioration du rendement de l'impôt foncier et des taxes applicables au secteur du numérique ;
- ✓ limiter les exonérations fiscales ;
- ✓ appliquer strictement les dispositions du code des hydrocarbures relatives aux importations du secteur pétrolier ;
- ✓ mettre en œuvre les dispositions relatives aux contrats de partage de production envisagés dans le nouveau code forestier ;
- ✓ améliorer les registres fonciers ;
- ✓ intensifier les contrôles fiscaux et renforcer l'audit fiscal ;
- ✓ bancariser les transactions fiscales ;
- ✓ améliorer le recouvrement des arriérés d'impôts du secteur privé ;
- ✓ poursuivre avec l'informatisation des services de la douane et des impôts.

120. Concernant les mesures relatives aux recettes non fiscales, il est préconisé de :

- ✓ achever le système d'information de gestion des ressources pétrolières, forestières et minières ;
- ✓ améliorer le recouvrement des recettes liées aux redevances ;
- ✓ faciliter les opérations de perception des dividendes de l'Etat ;
- ✓ améliorer la collecte des recettes de services.

En matière de dépenses

121. L'orientation principale va porter sur l'efficacité de la dépense publique en renforçant la surveillance du respect de la trajectoire ainsi qu'un pilotage de plus en plus fin de la dépense publique, qui consiste à en limiter la croissance spontanée.

122. A ce titre, il est préconisé de :

- ✓ maîtriser la masse salariale sur la base d'une gestion rationnelle du personnel. Par ailleurs, il est prévu des recrutements du personnel dans les secteurs sociaux pour atténuer le déficit constaté ;
- ✓ rationaliser les dépenses courantes ;
- ✓ poursuivre la sécurisation des dépenses sociales ;
- ✓ éliminer de façon progressive les subventions ;
- ✓ mettre en œuvre un mécanisme de sélection des projets d'investissement fondé sur des études de faisabilité, le suivi et l'évaluation et l'exploitation de la banque de projets ;
- ✓ maîtriser le déficit primaire hors pétrole afin de contrôler la dynamique de la dette.

123. Dans le cadre de la mise en œuvre effective de la décentralisation, il est question de transférer aux collectivités locales les ressources correspondant au transfert de compétence en matière d'enseignement et de santé.

124. S'agissant des taxes collectées au profit des collectivités locales, il sera mis en place un mécanisme de rétrocession effective.

En matière de dette

125. Les facteurs de vulnérabilité de la dette publique, notamment ceux qui ont trait à son poids sur les finances publiques, à sa composition, à ses coûts et risques demeurent préoccupants.

126. La politique de gestion de la dette, dans ce contexte, consiste à calibrer avec précaution les mesures à prendre immédiatement. Il s'agit de chercher d'abord à contenir, à travers une politique budgétaire responsable, le risque d'une dynamique d'endettement insoutenable, et d'améliorer ensuite la composition du portefeuille de la dette, afin d'en maitriser les coûts et les risques afférents.

127. Pour ce faire, on va s'atteler dans un délai raisonnable à :

- ✓ renforcer le cadre de gestion de la dette et d'accroître la transparence par la publication et la diffusion des données de la dette :
  - publication des différents rapports semestriels et annuels de la dette publique ;
  - publication du bulletin statistique de la dette publique ;
  - publication du document de stratégie pluriannuelle de gestion de la dette publique.
- ✓ réaffirmer le principe prévu par la loi organique relative aux lois de finances, qui dispose que seul le Ministre en charge des finances engage financièrement l'Etat. L'article 6 alinéa 2, prévoit en effet que : « aucun ministre ou agent public ne peut mettre en place un financement extérieur sans l'approbation préalable du ministre chargé des finances ». L'article 72 dernier alinéa prévoit que le ministre en charge des finances « est signataire des conventions de financement conclues avec les partenaires au développement » ;
- ✓ définir une politique d'endettement fixant les orientations globales en matière d'emprunts publics intérieur et extérieur et de gestion de la dette, lesquelles orientations déterminent une stratégie de gestion de la dette ;
- ✓ ne contracter aucune nouvelle obligation contractuelle portant sur des dettes extérieures publiques non-concessionnelles ;

- ✓ centraliser toutes les données de la dette à la CCA, et y mettre en place une base de données unique qui couvre la dette de l'administration centrale, des administrations locales et la dette garantie ou non-garantie des entreprises publiques ;
- ✓ poursuivre le développement et la consolidation du marché intérieur de titres publics, pour atténuer certains risques liés au portefeuille de la dette publique ;
- ✓ faciliter, pour la CCA, l'accès aux données de la dette des entreprises publiques et émanations de l'Etat, considérée comme des passifs conditionnels de ce dernier ;
- ✓ surveiller et prévenir les passifs conditionnels liés au soutien budgétaire ;
- ✓ abandonner toute politique de prêt gagé, qui peuvent avoir des conséquences fâcheuses sur la gestion de la dette en particulier et des finances publiques en général.

4.2 Projections des ressources et des dépenses budgétaires pour la période 2022-2024

128. Les perspectives, dans ce contexte de faible marge de manœuvre budgétaire, ont fait reposer la projection des recettes et des dépenses budgétaires sur le respect de la cohérence entre le cadrage macroéconomique et l'enveloppe globale. Celle-ci est susceptible de couvrir les dépenses budgétaires alignées sur les besoins réels tenant compte des exigences d'une transparence dans la gestion des ressources budgétaires.

129. Par conséquent, au cours de la période 2022-2024, les recettes et les dépenses budgétaires projetées tiennent compte des hypothèses macroéconomiques et des différentes mesures prises par le Gouvernement pour accroitre les recettes fiscales et non fiscales ainsi que pour rendre efficace la dépense publique.

130. Au niveau macroéconomique les hypothèses relatives au secteur pétrolier se déclinent comme suit :

- ✓ Production : 109,5 millions de barils en 2022 ; 110,5 millions de barils en 2023 et 119,3 millions de barils en 2024 ;
- ✓ Prix de baril du Brent : 54,83 dollars en 2022, 55,0 dollars en 2023 et 2024 ;

- ✓ Décote appliquée au pétrole congolais : 0,5 dollar sur la période 2022-2024 ;
- ✓ Prix du brut congolais : 54,33 dollars en 2022, 54,5 dollars en 2023 et 2024 ;
- ✓ Taux de change : 1 dollar = 530,0 FCFA sur toute la période 2022-2024.

131. Le graphique ci-dessous donne une image synoptique de l'évolution des recettes et des dépenses budgétaires sur la période considérée.

Graphique 1 : Evolution des recettes et dépenses budgétaires

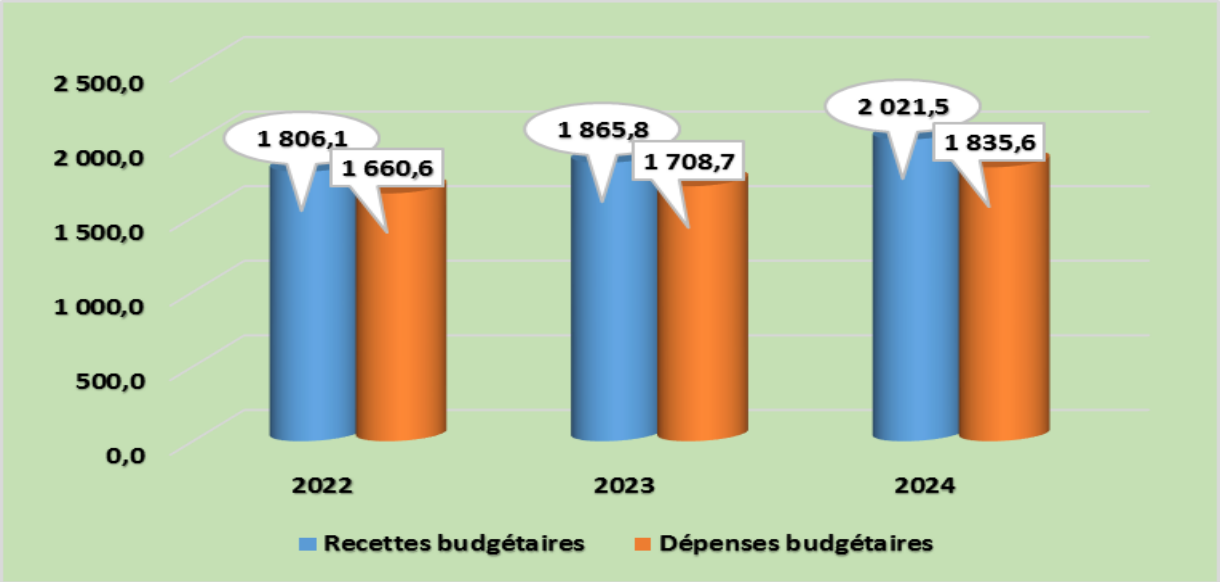

Source : **DGB**

4.2.1 Projection des recettes budgétaires

132. Les recettes budgétaires au cours des années 2022, 2023 et 2024 s'établiraient respectivement à : 1 806,1 milliards de FCFA, 1 865,8 milliards de FCFA et 2 021,4 milliards de FCFA. Ces recettes se répartissent dans les trois (3) composantes du budget de l'Etat que sont le budget général, les budgets annexes et les comptes spéciaux du trésor.

133. Le graphique sur l'évolution des recettes par type de budget présente une tendance haussière. Ce trend peut encore s'améliorer si certains dysfonctionnements sont résolus.

134. Elles sont reparties dans les trois (3) composantes du budget de l'Etat à savoir le budget général, les budgets annexes et les comptes spéciaux du trésor.

135. Le graphique sur l'évolution des recettes par type de budget présente une tendance à la hausse.

Graphique 2 : Evolution des recettes par type de budget

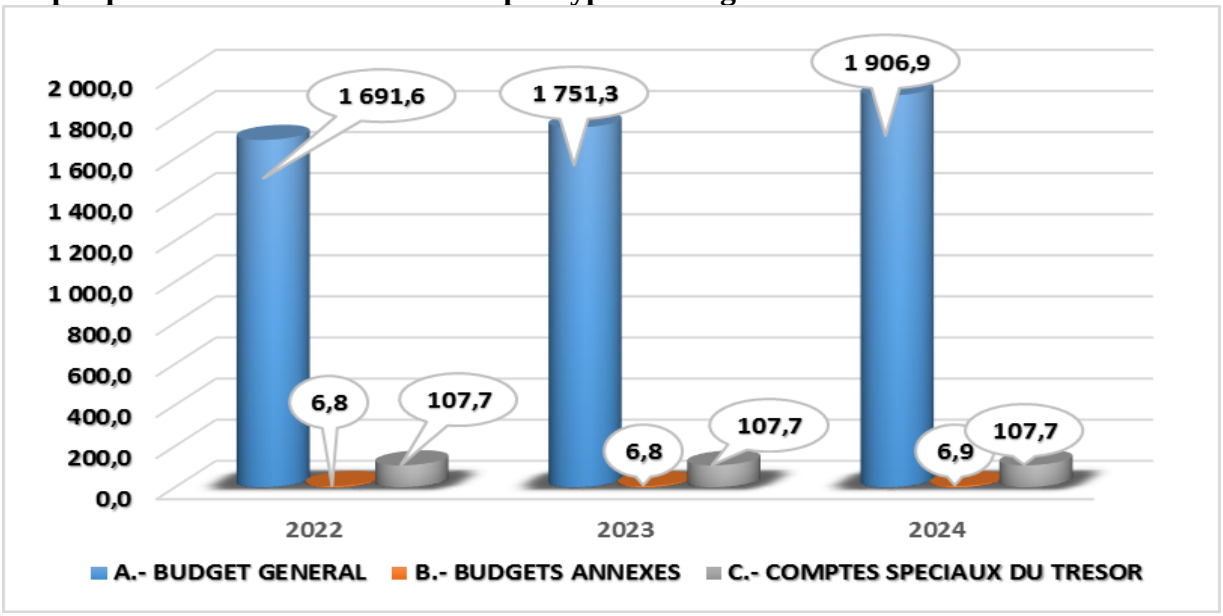

Source : **DGB**

136. L'analyse des principaux titres de recettes révèle des disparités dans l'évolution des différents postes.

137. Les recettes fiscales augmenteraient à un rythme annuel moyen de 6,7% et se situeraient à 635,1 milliards de FCFA en 2022, à 672,4 milliards de FCFA en 2023 et à 722,7 milliards de FCFA en 2024.

138. Les dons et legs et fonds de concours évolueraient à une cadence annuelle moyenne de 6,5% et se fixeraient à 45,0 milliards de FCFA en 2022, à 48,0 milliards de FCFA en 2023 et à 51,0 milliards de FCFA en 2024.

139. Les cotisations sociales évolueraient à un rythme annuel moyen de 0,5% pour s'établir à 72,4 milliards de FCFA en 2022, à 73,8 milliards de FCFA en 2023 et à 73,2 milliards de FCFA en 2024.

140. Les autres recettes baisseraient à une cadence annuelle moyenne de 4,5%. Elles sont attendues à 1 152,5 milliards de FCFA en 2022, à 1 053,5 milliards de FCFA en 2023 et à 1 052,0 milliards de FCFA en 2024.

Graphique 3 : Recettes du budget de l'Etat par titre

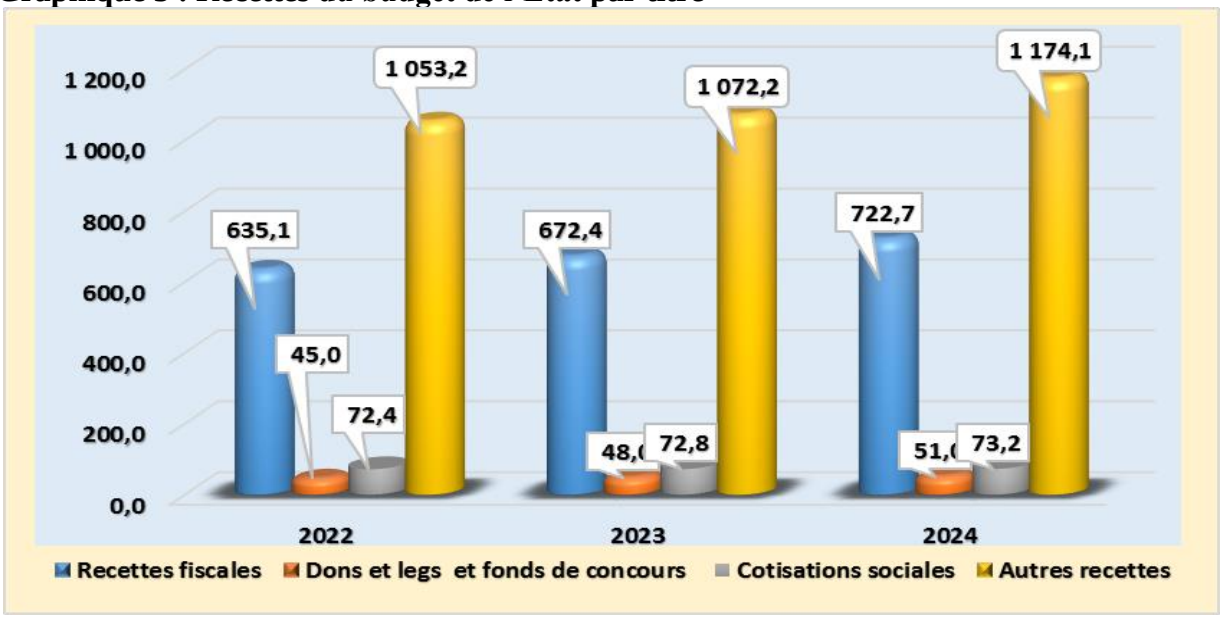

Source : **DGB**

4.2.2 Projection des dépenses budgétaires

141. Sur la période 2022-2024, les dépenses du budget de l'Etat augmenteraient à un rythme annuel moyen de 5,1%. En 2022, elles s'établiraient à 1 660,6 milliards de FCFA, à 1 708,7 milliards de FCFA en 2023 et à 1 835,6 milliards de FCFA en 2024. L'augmentation des dépenses du budget de l'Etat est attribuable essentiellement à celles du budget général.

Graphique 4: Dépenses par type de budget

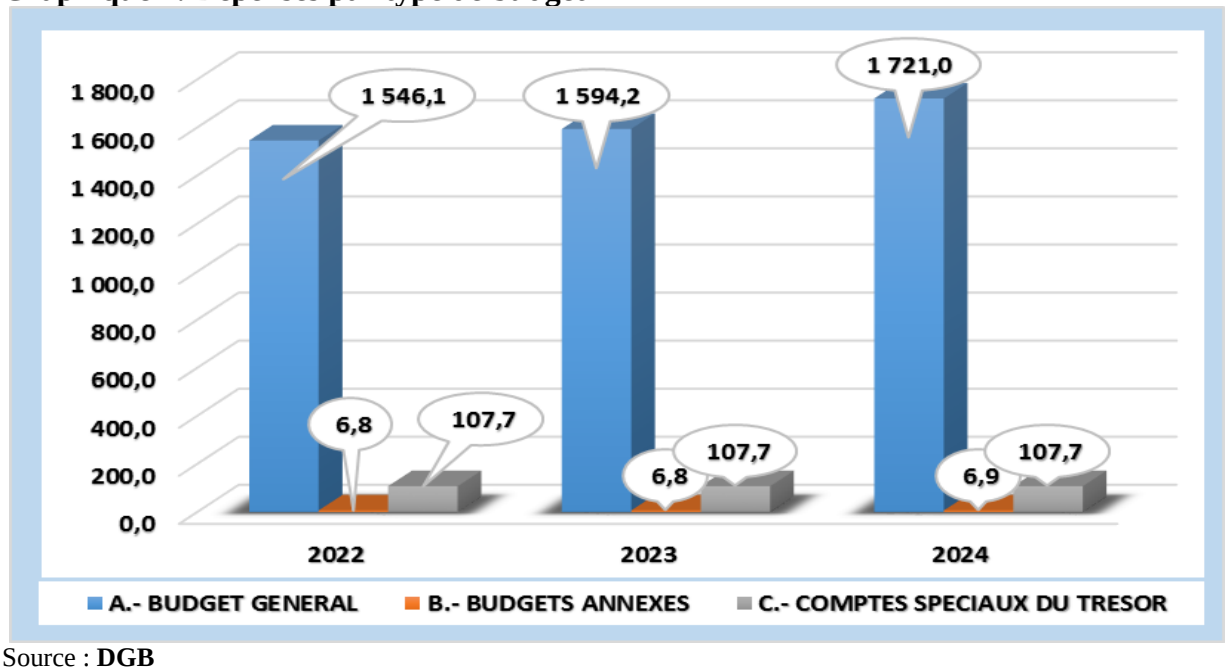

Source : **DGB**

a. Pour les dépenses du Budget général

142. Les dépenses du budget général sur la période s'établiraient à 1 610,7 milliards de FCFA en moyenne. Elles se fixeraient à 1 546,1 milliards de FCFA en 2022, à 1 594,2 milliards de FCFA en 2023 et 1 721,0 milliards de FCFA en 2024. Ces dépenses augmenteraient à un rythme annuel moyen de 6,3%.

143. Les charges financières de la dette baisseraient à un rythme annuel moyen de 20,5% sur la période 2022-2024. Elles passeraient de 159,0 milliards de FCFA en 2022 à 125,5 milliards de FCFA en 2023 pour se situer à 100,4 milliards de FCFA en 2023, soit des baisses respectives de 20,1% et 20,0%.

144. Les dépenses du personnel augmenteraient à une cadence annuelle moyenne de 0,5% sur la période. Elles se situeraient à : 372,0 milliards de FCFA en 2022, 374,0 milliards de FCFA en 2023 et 376,0 milliards de FCFA en 2024.

145. Sur toute la période, les dépenses de biens et services seraient en moyenne de 160,0 milliards de FCFA correspondant à un rythme de progression de 6,5%. Elles s'établiraient à : 150,0 milliards de FCFA en 2022, 160,0 milliards de FCFA en 2023 et 170,0 milliards de FCFA en 2024.

146. Pour une moyenne annuelle de 443,1 milliards de FCFA sur la période, les dépenses de transferts baisseraient à une cadence annuelle moyenne de 2,0%. Elles passeraient de 457,1 milliards de FCFA en 2022, à 433,6 milliards de FCFA en 2023 et à 438,6 milliards de FCFA en 2024.

147. Les dépenses d'investissement augmenteraient à un rythme annuel moyen de 41,4% sur la période 2022-2024. Entre les deux premières années, ces dépenses augmenteraient de 37,5%, passant de 345,0 milliards de FCFA à 437,0 milliards de FCFA en 2023 et de 45,5% entre les deux dernières années, pour s'établir à 571,0 milliards de FCFA en 2024.

148. Sur la période 2022-2024, les autres dépenses augmenteraient à une cadence annuelle moyenne de 1,6% et se situeraient en moyenne à 64,0 milliards de FCFA. Elles passeraient de 63,0 milliards de FCFA en 2022 à 64,0 milliards de FCFA en 2023 pour se situer à 65,0 milliards de FCFA la dernière année.

Graphique 5: Dépenses du budget général par titre

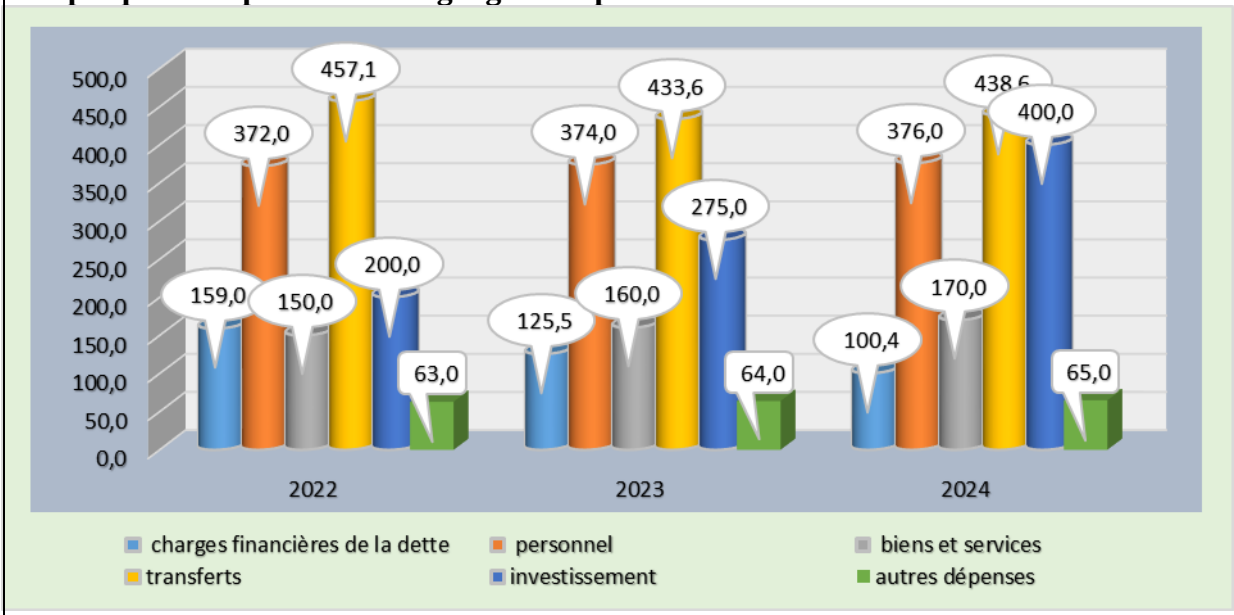

Source : **DGB**

b. Pour les charges des Budgets annexes et des Comptes spéciaux du Trésor

149. Sur la période 2022-2024, les charges des Budgets annexes resteraient stables et se fixeraient en moyenne à 6,8 milliards de FCFA. Celles liées aux comptes spéciaux du trésor resteraient inchangées pour un montant de 107,7 milliards de FCFA.

c. Pour les dépenses sociales

150. En relation avec les dépenses de l'Etat, les dépenses sociales évolueraient en dents de scie au cours de la période 2022-2024 sous revue. Elles baisseraient de 1,3% entre 2022 et 2023, pour remonter légèrement à 1,0% entre 2023 et 2024. Ces dépenses représenteraient 20,3% en moyenne des dépenses totales sur toute la période et s'établiraient en moyenne à 352,7 milliards de FCFA. Elles se situeraient respectivement à : 354,7 milliards de FCFA en 2022, 350,0 milliards de FCFA en 2023 et 353,3 milliards de FCFA 2024.

151. Les secteurs concernés sont : (i) Santé ; (ii) Protection sociale ; (iii) Education de base ; (iv) Promotion de la femme ; (v) Electricité, eau et assainissement urbain ; (vi) Agriculture, pêche et élevage et (vii) Infrastructures de désenclavement.

152. La ventilation sectorielle des dépenses sociales se présente ainsi qu'il suit :

- ✓ Au niveau du secteur de la santé, la priorité sera accordée à : (i) la revitalisation des districts sanitaires et au fonctionnement des hôpitaux de base et centres des

soins primaires ; (ii) la construction et la réhabilitation des hôpitaux de base ainsi que des centres de santé dans les villes et les centres ruraux ; (iii) la lutte contre le VIH-SIDA ; (iv) la lutte contre le paludisme et les autres maladies ; (v) la riposte aux épidémies ; (vi) la vaccination ; (vii) l'acquisition et la gestion des médicaments essentiels et génériques, bilan biologique et réactifs ; (viii) la santé de la femme et de l'adolescente ; (ix) la gratuité de la césarienne. Les dépenses y relatives sont projetées en moyenne à 175,5 milliards de FCFA sur toute la période ;

- ✓ S'agissant du secteur de la protection sociale, l'enveloppe de 56,2 milliards de FCFA en moyenne sera répartie entre : (i) les actions caritatives et les aides sociales ; (ii) l'insertion et la réinsertion sociale et économique des handicapés et des minorités ; (iii) la prise en charge des personnes vulnérables à travers le projet Lisungi et Téléma ; (iv) la mise en œuvre de l'assurance-maladie universelle ; (v) ainsi que l'auto emploi et la formation aux petits métiers à travers des activités génératrices de revenus au profit des jeunes désœuvrés ;
- ✓ Concernant l'éducation, l'accent sera mis sur l'éducation de base notamment au niveau de l'enseignement primaire, secondaire général, technique et professionnel. L'enveloppe de 39,5 milliards de FCFA en moyenne est prévue afin de permettre la poursuite du programme de la gratuité des frais de scolarité, des fournitures et manuels scolaires, du matériel didactique ainsi que du programme des cantines scolaires et d'acquisition des tables bancs, entamés par le Gouvernement depuis quelques années ;
- ✓ Au niveau de la promotion de la femme, les dépenses projetées sur la période représentent en moyenne 4,5 milliards de FCFA. Elles porteront sur : (i) le renforcement du pouvoir économique des femmes avec notamment l'appui des caisses féminines d'épargne et le soutien aux activités génératrices des revenus des femmes et filles mères ; (ii) l'accroissement du pouvoir politique de la femme à travers la mise en œuvre de la politique genre, la lutte contre les violences basées sur le genre, l'appui à la prévention du VIH/SIDA et l'appui à la promotion du leadership féminin à toutes les instances ;

- ✓ Concernant le secteur de l'électricité, eau et assainissement urbain, une enveloppe de 59,0 milliards de FCFA en moyenne sera allouée pour : (i) la poursuite du programme « Eau pour tous » ; (ii) la construction des ouvrages électriques pour faciliter l'accès des populations à l'énergie ; (iii) l'assainissement des villes notamment celle de Brazzaville et de Pointe-Noire ;
- ✓ Au niveau du secteur de l'agriculture, pêche et élevage, la priorité est accordée aux programmes : (i) d'encadrement des maraîchers ; (ii) de vulgarisation et de démonstration des techniques agricoles et d'élevage ainsi que (iii) de vulgarisation et de démonstration des techniques agricoles. Les dépenses y relatives sont projetées en moyenne à 9,2 milliards de FCFA sur la période ;
- ✓ S'agissant du désenclavement et de la réduction de la vulnérabilité des populations au niveau de l'arrière-pays, une allocation de 8,9 milliards de FCFA en moyenne sur la période est projetée pour financer : (i) la construction et la réhabilitation des pistes rurales et agricoles à travers le Programme de Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) ; (ii) l'entretien des rivières, dragage et balisage ainsi que (iii) les activités des projets communautaires et la revitalisation du tissu villageois.

Graphique 6 : Dépenses sociales

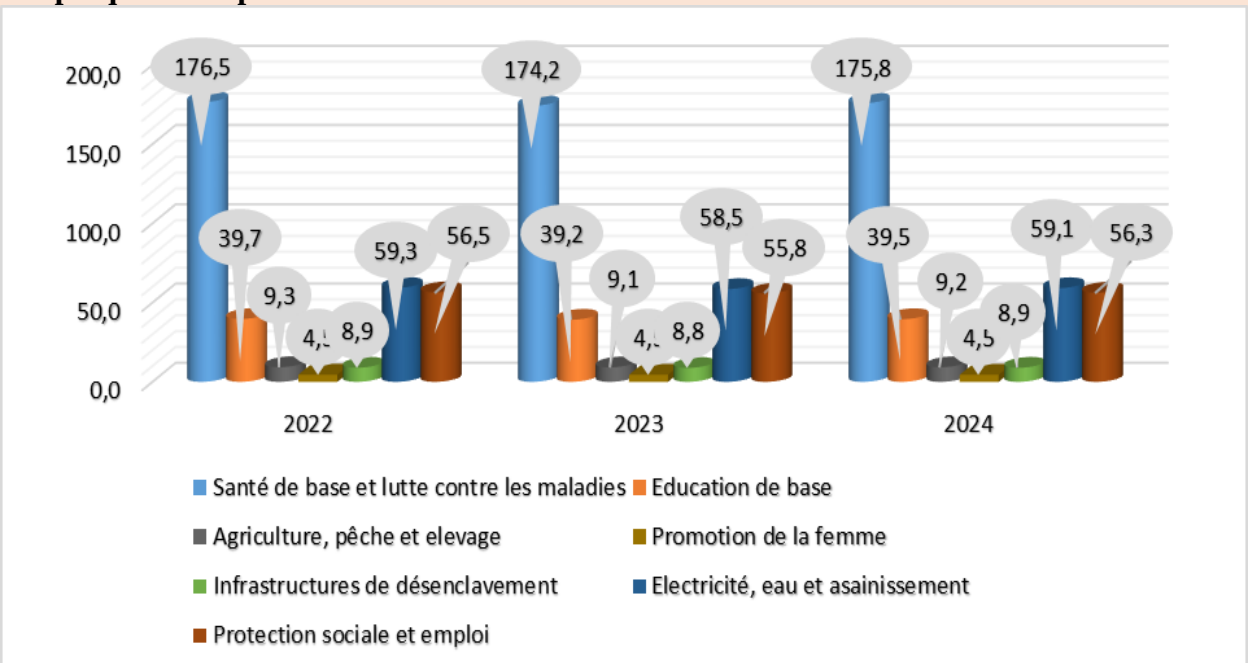

Source : **DGB**

4.2.3 Projection des soldes

153. Sur l'ensemble de la période du CBMT, le solde primaire de base hors pétrole connaîtrait un creusement progressif du déficit passant de -612,9 milliards de FCFA en 2022 (-10,8% du PIB) à -638,7 milliards en 2023 (-11,3% du PIB) pour atteindre -728,6 milliards de FCFA (-12,8% du PIB).

154. A l'exception du solde primaire de base hors pétrole qui afficherait des résultats déficitaires, les soldes primaire et budgétaire dons inclus resteraient excédentaires, en lien avec l'évolution des cours de pétrole. Le solde primaire baisserait à un rythme annuel moyen de 3,0% sur la période. Le solde global dons inclus se situerait à 145,5 milliards de francs CFA en 2022, à 157,1 milliards de francs CFA en 2023 et à 185,8 milliards de francs CFA en 2024, soit respectivement 2,6%, 2,8% et 3,3% du PIB.

Graphique 7 : Evolution des principaux soldes budgétaires de 2021-2023 en % du PIB

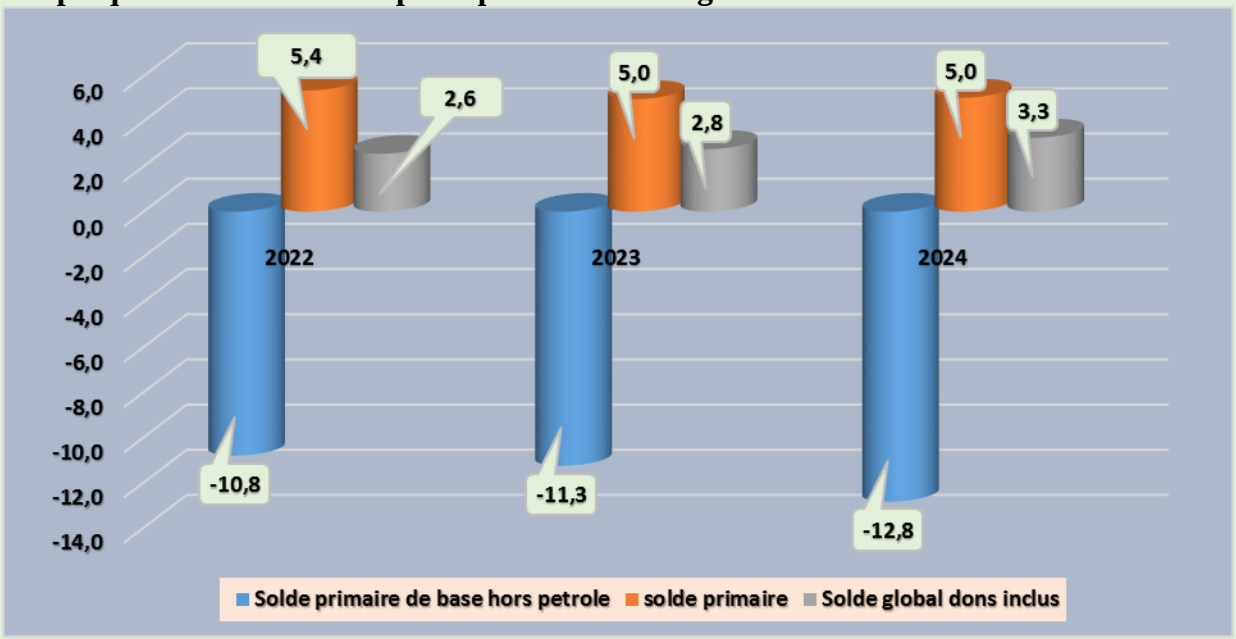

Source : **DGB**

4.2.4 Projection de la dette publique sur la période 2022-2024

155. Au cours de la période, l'encours de la dette régresserait à un rythme annuel moyen de 16,5%, en lien avec le fléchissement de la dette extérieure et intérieure. Le stock de la dette publique projeté s'afficherait en moyenne à 3 687,4 milliards de FCFA. L'encours de la dette publique s'établirait à 4 373.1 milliards de FCFA en 2022, 3 642

milliards de FCFA en 2022 et à 3 047,2 milliards de FCFA en 2024. Il représenterait respectivement 63,5%, 51,5% et 40,1% du PIB en 2022, 2023 et 2024.

156. La dette extérieure baisserait à un rythme annuel moyen de 13,1% sur la période 2022-2024, représentant 41,1 % du PIB en 2022, 34,6 % du PIB en 2023 et 28,1% du PIB en 2024. Elle s'établirait à 4 373,1 milliards de FCFA en 2022 et à 3642,0 milliards de FCFA en 2023 pour se situer à 3 047,2 milliards de FCFA en 2024. La dette intérieure régresserait à une cadence annuelle moyenne de 23,1%, pour se situer à fin 2024 à 910,0 milliards de FCFA, soit 12,0 % du PIB.

Graphique 8: Evolution du stock de la dette de 2021 à 2023 en % du PIB

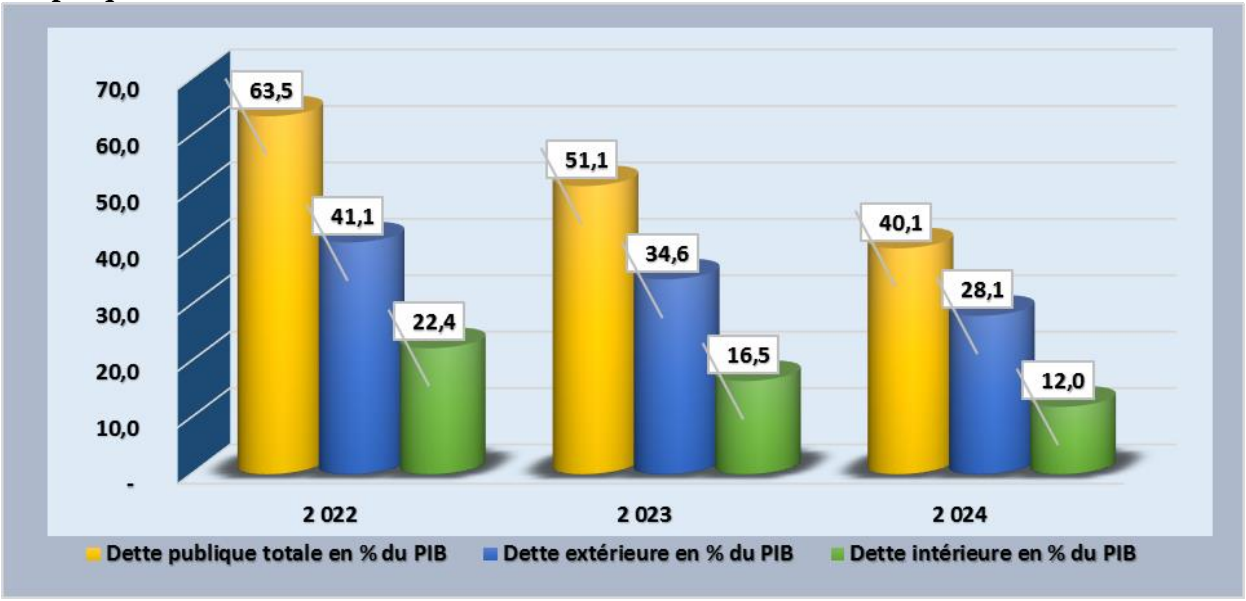

Source : **DGB_CPB-FMI**

4.2.5 Evolution du financement sur la période 2022-2024

157. Au cours de la période 2022-2024, les ressources seraient en moyenne de 111,3 milliards de FCFA, soit 100,0 milliards de FCFA en 2022 ; 114,0 milliards de FCFA en 2023 et 120,0 milliards de FCFA en 2024. Elles seraient alimentées essentiellement par les produits des emprunts à court, moyen et long terme.

158. Les charges, en raison du niveau important de la dette, baisseraient à un rythme annuel moyen de 19,0%. Elles s'établiraient en moyenne à 623,9 milliards de FCFA, avec 761,8 milliards de FCFA en 2022 ; 610,5 milliards de FCFA en 2023 et 499,4 milliards de FCFA en 2024.

159. Il ressortirait un besoin de trésorerie qui baisserait à un rythme annuel moyen de 24,3%, avec 661,8 milliards de FCFA en 2022, 496,5 milliards de FCFA en 2023 et

379,4 milliards de FCFA en 2024. En conclusion, il se dégagerait un gap de financement de 516,3 milliards de FCFA en 2022, 339.4 milliards de FCFA en 2023 et 193,6 milliards de FCFA en 2024.

4.2.6 Plan de financement du déficit global pour la période 2021-2023

160. Le financement du gap dépendra en grande partie de l'issue des négociations avec les partenaires techniques et financiers.

161. Au plan intérieur, une stratégie d'apurement de la dette est envisagée.

Tableau 3 : Stratégie du financement pour la période 2021-2023

Trésorerie	2022	2023	2024
1- Ressources de trésorerie	**100,000**	**114,000**	**120,000**
produits des emprunts à court, moyen et long terme	100,000	114,000	120,000
Emission bons et obligations	0,000	0,000	0,000
BDEAC	0,000	0,000	0,000
Appuis budgétaires	0,000	0,000	0,000
Remboursements des prêts Etat	0,000	0,000	0,000
2- Charges de trésorerie	**761,805**	**610,507**	**499,392**
Remboursement des emprunts à court, moyen et long	370,037	302,460	266,591
Garantie et avals	5,000	5,000	5,000
Provision pour contribution aux réserves de change (CEMA	0,000	0,000	0,000
Remboursement obligations	0,000	0,000	0,000
Remboursement dette intérieure	386,768	303,047	227,801
Déficit de trésorerie	**-661,805**	**-496,507**	**-379,392**
Excédent budgétaire	**145,492**	**157,127**	**185,773**
Gap de financement	**-516,313**	**-339,380**	**-193,619**
Financement	**0,000**	**0,000**	**0,000**
1- Financement intérieur	**0,000**	**0,000**	**0,000**
BEAC	0,000	0,000	0,000
FMI net	0,000	0,000	0,000
Réechélonnement emprunt obligataire Ecobank	0,000	0,000	0,000
2- Financement extérieur	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Banque Mondiale	0,000	0,000	0,000
BAD	0,000	0,000	0,000
AFD	0,000	0,000	0,000
Moratoire G20	0,000	0,000	0,000
Restructuration de la dette	0,000	0,000	0,000
GAP RESIDUEL	**-516,313**	**-339,380**	**-193,619**

Source : **DGB-FMI**

4.2.7 Aperçu sur les réformes des finances publiques

162. Le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP). A ce jour, le système est en phases tests.

163. Une nouvelle chaîne de la dépense a été élaborée sur la base de la nouvelle nomenclature budgétaire et du nouveau plan comptable. Il s'agit là d'une condition préalable à la mise en place de la démarche de performance qui commande à ce que le budget s'appuie sur des programmes et actions concourant à l'atteinte des résultats conformément aux objectifs prédéfinis.

164. Du côté de la recette, il est à noter que la chaîne de la recette est en cours d'élaboration. De manière opérationnelle, il s'agit d'une part, de la mise à jour des systèmes d'information sectoriels évoluant autrefois de manière isolée et d'autre part, de l'élaboration d'autres systèmes d'information couvrant les domaines pétrolier, minier ainsi que forestier et d'assurer leur interconnexion.

165. Toutefois, plusieurs modules informatiques se rapportant à plusieurs autres aspects techniques sont en cours d'élaboration au ministère des finances et du budget.

4.2.8 Aperçu sur la situation des critères de convergence

166. Au cours de la période 2022-2024, tous les critères seraient respectés comme l'indique le tableau ci-dessous. Le solde budgétaire de référence serait au-dessus de 1,5% PIB sur toute la période. Le niveau général des prix se situerait entre 2,8% et 3,0%. Il en est de même du taux d'endettement public qui resterait en dessous du seuil communautaire de 70,0% du PIB sur la période. Aucun arriéré ne serait enregistré sur la période sous revue.

Tableau 4 : Critères de convergence

(En milliards de Fcfa)

	Norme	2020	2021	2022	2023	2024
Solde Budgétaire de Référence	≥ - 1,5% du PIB	-1,8%	3,0%	1,7%	2,0%	3,3%
Taux d'inflation	≤ 3%	2,5%	2,6%	2,8%	3,0%	2,8%
Taux d'endettement public	≤ 70% du PIB	106,0%	74,8%	63,5%	51,1%	40,1%
Absence des arriérés		0	0	0	0	0
Non accumulation des arriérées		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Apurement des arrirées		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

Source: CCMB

4.2.9 Alignement stratégique sectoriel

167. Au titre de la période 2022-2024, les politiques publiques que le Gouvernement entend mettre en œuvre dans le cadre de son programme d'action, s'appuient sur le projet de société du Chef de l'Etat « *Ensemble poursuivons la marche* ».

168. Les politiques sectorielles à mettre en œuvre au cours des trois prochaines années couvrent principalement les secteurs suivants : sociaux, gouvernance administrative et économique, infrastructures ; production et commerce.

- **Secteurs sociaux**

L'amélioration de l'offre et de la qualité des soins, la poursuite du programme d'assistance aux personnes vulnérables et le renforcement du système éducatif restent les principaux défis à relever dans les secteurs sociaux.

À cet effet, les orientations stratégiques du Gouvernement sont les suivantes :

- finalisation des travaux de construction des douze (12) hôpitaux généraux et de l'hôpital d'instruction des armées. Il s'agira de rendre disponible et accessible à tous les congolais, des soins de base de qualité, de redynamiser les districts sanitaires par le relèvement du plateau technique et d'engager la réforme hospitalière ;
- mise en place progressive de l'assurance maladie universelle afin de permettre à tous les congolais de bénéficier des services de santé de qualité à moindre coût.

- poursuite des programmes d'assistance aux populations vulnérables et aux groupes défavorisés à travers la mise en place des actions en matière de sécurité sociale non contributive (programme Lisungi et Téléma) ;
- amélioration de la qualité de l'éducation à travers l'accroissement de l'offre des enseignements, notamment de base, technique et professionnel, afin d'adapter les formations à l'environnement socioéconomique. Une attention sera accordée sur la restructuration de l'offre d'enseignement technique et de formation professionnelle pour améliorer l'employabilité et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes diplômés.

- **Secteur gouvernance administrative et économique**

169. Conformément à la loi n°31-2019 du 10 octobre 2019 portant orientation de la performance de l'action publique, une nouvelle gouvernance sera au centre de la gestion de l'action publique. Elle se focalise sur l'amélioration de la qualité du service public en instituant la logique de performance dans la gestion de l'administration publique.

170. Le développement local passe par la mise en œuvre concrète de la décentralisation qui est un mode de gestion approprié. Après la santé et l'éducation, le Gouvernement poursuivra l'effort de mise en œuvre effective de la décentralisation à travers le transfert de compétences des autres secteurs. A cet effet, le Gouvernement entend renforcer et consolider le processus de décentralisation par des évaluations régulières de toutes les actions mise en œuvre.

- **Secteur des infrastructures**

171. Les actions définies dans ce secteur concernent la finalisation des projets structurants et le démarrage des activités dans les zones économiques spéciales. Le Gouvernement poursuivra les travaux de réhabilitation du réseau routier national, des voies navigables et renforcera les infrastructures dans les secteurs de l'électricité et de l'eau potable.

- **Secteur production et commerce**

172. Les actions du Gouvernement porteront sur le renforcement de la productivité dans le secteur agricole à travers la mise en œuvre d'une agriculture modernisée et

mécanisée, sur la promotion du secteur manufacturier ainsi que sur l'amélioration du climat des affaires.

4.2.10 Allocations des ressources budgétaires par secteur sur la période 2022-2024

173. La répartition des allocations des ressources suivant les politiques sectorielles à mettre en œuvre, intervient dans un contexte économique difficile, marqué par une politique budgétaire prudente qui dégage peu d'espace budgétaire.

a. Allocations des ressources budgétaires par secteur sur la période 2022-2024

174. La programmation des allocations budgétaires sur la période 2022-2024 donne une part prépondérante aux secteurs sociaux qui évolueraient à un rythme annuel moyen de 6,9% (515,9 milliards de FCFA en moyenne). Les dépenses de fonctionnement et d'investissement s'élèveraient respectivement à un rythme annuel moyen de 1,1%, et 26,8% et se situeraient en moyenne à 388,9 milliards de FCFA et 127,1 milliards de FCFA. Le sous-secteur santé et population occuperait une place importante avec des crédits budgétaires alloués qui se situeraient en moyenne à 177,4 milliards de FCFA.

175. Les allocations du secteur de la défense et sécurité s'aligneraient sur la loi de programmation de la force publique. Globalement, les crédits destinés à ce secteur s'établiraient en moyenne à 182,7 milliards de FCFA sur la période

176. Les crédits alloués au secteur des infrastructures se situeraient en moyenne annuelle à 104,6 milliards de FCFA, soit une progression en rythme annuel moyen de 19,1%. La hausse de ces crédits est en lien avec l'augmentation des dépenses d'investissement, qui évolueraient à un rythme annuel moyen de 25,0%.

177. Le secteur gouvernance administrative et économique connaitrait une baisse des crédits de 28,2% en rythme annuel moyen qui se situeraient en moyenne à 234,7 milliards de FCFA. Le dépenses de fonctionnement diminueraient à un rythme annuel moyen de 6,1% et se s'établiraient en moyenne à 169,4 milliards de FCFA, tandis que les investissements évolueraient positivement à une cadence annuelle de 21,1%.

178. Les crédits du secteur souveraineté seraient en moyenne de 154,7 milliards de FCFA avec un rythme de progression annuel moyen de 5,0%.

179. L'enveloppe budgétaire prévisionnelle du secteur production et commerce s'établirait en moyenne à 149,7 milliards de FCFA, soit 20,2% en rythme annuel moyen.

180. La part stratégique du secteur gouvernance judiciaire se fixerait en moyenne à 31,0 milliards de FCFA soit 4,1% en cadence annuelle moyenne.

b. Allocations des ressources budgétaires par secteur pour l'année 2022

181. Pour l'année 2022, les choix et priorités du programme d'action du Gouvernement ont conduit aux allocations des ressources budgétaires dans les différents secteurs comme suit :

- ✓ les secteurs sociaux recevraient une part stratégique de 36,7% avec 484,1 milliards de FCFA dont 385,0 milliards de FCFA pour le volet fonctionnement et 99,2 milliards de FCFA pour le volet investissement ;
- ✓ les infrastructures obtiendraient des allocations de 83,3 milliards de FCFA, soit 6,3% de part stratégique, dont 61,7 milliards de FCFA en investissement et 21,6 milliards de FCFA en fonctionnement;
- ✓ la gouvernance administrative et économique obtiendrait 21,1% de part stratégique dont 99,3 milliards de FCFA en investissement et 182,8 milliards de FCFA en fonctionnement ;
- ✓ la souveraineté recevrait 148,0 milliards de FCFA de crédits alloués, tirés par le volet fonctionnement (137,8 milliards de FCFA) ;
- ✓ le secteur production et commerce obtiendrait 126,1 milliards de FCFA (75,5 milliards de FCFA en fonctionnement et 50,6 milliards de FCFA en investissement) ;
- ✓ Le secteur gouvernance judiciaire bénéficierait de 30,0 milliards de FCFA dont 29,1 milliards de FCFA en fonctionnement et 0,8 milliard de FCFA en investissement.

CHAPITRE 5 : FACTEURS DE RISQUE

182. Une grande incertitude entoure les perspectives économiques mondiales, essentiellement en rapport avec la trajectoire de la pandémie de COVID 19. Une poursuite de cette pandémie au-delà du premier semestre 2021 pourrait affecter négativement les perspectives économiques du Congo.

183. Nombre de gouvernements ont adopté des mesures pour atténuer les perturbations causées par la COVID-19 entrainant des implications sur la soutenabilité de la dette. Ainsi, les perspectives sur la soutenabilité de la dette publique sont fragilisées par des vulnérabilités et des risques émergents, notamment la croissance rapide des charges d'intérêt rapportées aux revenus, les risques de refinancement dus à des échéances plus courtes, une réduction de l'écart entre le taux d'intérêt réel et le taux de croissance ainsi que l'augmentation des passifs éventuels.

184. Le scénario des projections budgétaires précédemment présenté reste soumis à de nombreux aléas. En effet, plusieurs facteurs aux niveaux international et national, entre autres, la baisse de la demande mondiale et l'absence d'un programme avec les partenaires techniques et financiers peuvent avoir des incidences sur les finances publiques.

5.1 A court terme

5.1.1 Au niveau international

185. Une forte incertitude entoure les perspectives économiques mondiales, les aléas baissiers étant nombreux. Un élément déterminant serait l'issue de la course entre le virus et les vaccins. Les projections pourraient se montrer inférieures aux prévisions de référence si par exemple les vaccins confèrent une immunisation de moindre durée qu'escomptée, ou que les thérapies progressent peu. De même, la dégradation du climat social (troubles sociaux), sous l'effet notamment du creusement des inégalités et des différences en matière d'accès aux vaccins et aux thérapies, pourrait encore compliquer la reprise. En outre, le nombre d'entreprises en faillite pourrait augmenter si les mesures de soutien prennent fin avant que la reprise ne soit fermement ancrée. Il en découlerait un durcissement des conditions financières qui pourrait (i) accroître les risques de

refinancement pour les emprunteurs vulnérables, (ii) plonger davantage les pays en situation de surendettement et (iii) augmenter l'insolvabilité des entreprises et des ménages.

186. Si une nette hausse des taux d'intérêt à long terme observée depuis quelque mois traduit le sentiment que l'orientation de la politique monétaire des pays avancés devrait se durcir brusquement lorsque la reprise s'accélérerait, les pays très endettés qui ont de gros besoins de financement pourraient en subir les retombées négatives. Une hausse du coût du service de la dette devrait en outre limiter leur capacité à répondre aux besoins sociaux, notamment l'augmentation de la pauvreté et l'accroissement des inégalités.

187. Les disparités économiques nationales créées par le ralentissement dû à la COVID-19, ajoutées aux risques géopolitiques, commerciaux et technologiques présents avant la pandémie, aggraveraient les facteurs d'inefficience et compromettraient la reprise.

188. Le risque de baisse des cours du baril de pétrole réside dans un nouveau ralentissement de l'activité économique mondiale, car l'importance des stocks demeure préoccupante. Les autres facteurs de risque à la baisse comprennent l'accélération de la production pétrolière dans plusieurs pays hors OPEP, une normalisation plus rapide de la production libyenne et un échec de l'accord OPEP.

189. Ainsi, la conjonction de ces risques à des facteurs divers de la conjoncture internationale pourrait impacter négativement les indicateurs économiques du Congo.

5.1.2 Au niveau national

190. L'absence d'un accord de programme avec les partenaires au développement et la non restructuration de la dette constitueraient un risque important pour le Congo dans la mesure où ces deux facteurs affecteraient la viabilité des finances publiques, nuiraient au rétablissement des équilibres macroéconomiques et compromettraient la relance économique.

191. Dans la mesure où la dette publique est élevée, les conditions financières risqueraient de se durcir en relation avec une réévaluation des paramètres fondamentaux du marché, notamment l'augmentation du rendement des obligations souveraines.

192. Sur le plan budgétaire, les risques résident dans :

- ✓ le comportement des dépenses publiques, qui par effet de cliquet, pourrait aggraver le déficit budgétaire ;
- ✓ l'accroissement de la dette publique, sous l'effet conjugué de l'accumulation des arriérés et des emprunts à risque élevé ;
- ✓ l'accumulation de la dette intérieure qui affecterait davantage les perspectives de croissance du secteur hors pétrole.

5.2 A moyen terme

5.2.1 Au niveau international

193. En plus de l'apparition des risques de tendances protectionnistes autour des technologies qui font déjà l'objet de nombreuses restrictions, à moyen terme ces tendances pourraient s'étendre aux fournisseurs des médicaments et aux innovations technologiques liées à la COVID-19.

194. Les mesures prises à l'échelle mondiale pour abaisser les émissions de CO2 risquent également de faire diminuer la demande de pétrole. L'apparition de nouveaux variants de COVID-19, la persistance des tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis pourraient constituer des facteurs d'une baisse des cours des matières premières.

5.2.2 Au niveau national

195. Les risques concernent:

- ✓ le manque de profondeur des marchés de capitaux qui pourrait freiner l'investissement et l'emploi pendant longtemps ;
- ✓ les changements climatiques pouvant entraîner des tensions financières;
- ✓ l'absence d'une diversification effective de l'économie maintiendrait durablement le pays dans une situation de vulnérabilité.

196. Pour un dosage optimal de la politique économique, le Gouvernement s'emploierait à maintenir la dette sur une trajectoire viable.

ANNEXES

PROJECTION DES DEPENSES PAR SECTEUR (EN FCFA)

CODE	INSTITUTION ET MINISTERE	2 022			2 023			2 024		
		Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
	Secteurs sociaux	**384 903 092 818**	**99 190 000 000**	**484 093 092 818**	**388 169 965 164**	**122 578 000 000**	**510 747 965 164**	**393 479 909 949**	**159 423 000 000**	**552 902 909 949**
	Education	**218 104 327 224**	**30 604 000 000**	**248 708 327 224**	**219 160 568 334**	**42 250 000 000**	**261 410 568 334**	**221 199 769 293**	**62 654 000 000**	**283 853 769 293**
76	Enseignement supérieur, recharche scientifique et innovation technique	64 654 721 822	12 500 000 000	**77 154 721 822**	64 724 992 593	16 950 000 000	**81 674 992 593**	66 230 404 071	24 400 000 000	**90 630 404 071**
77	Enseignement prescolaire, primaire, secondaire et alphabétisation	115 778 335 854	10 350 000 000	**126 128 335 854**	116 577 926 034	14 800 000 000	**131 377 926 034**	117 026 153 999	21 300 000 000	**138 326 153 999**
78	Enseignement technique et professionnel	37 671 269 549	7 754 000 000	**45 425 269 549**	37 857 649 707	10 500 000 000	**48 357 649 707**	37 943 211 222	16 954 000 000	**54 897 211 222**
	Santé	**138 503 635 844**	**63 814 000 000**	**202 317 635 844**	**139 039 581 845**	**70 732 000 000**	**209 771 581 845**	**143 730 589 902**	**82 269 000 000**	**225 999 589 902**
32	Affaires sociales et action humanitaire	23 281 027 233	9 304 000 000	**32 585 027 233**	23 378 455 234	11 478 000 000	**34 856 455 234**	23 408 236 633	15 069 000 000	**38 477 236 633**
58	Santé et population	115 222 608 611	54 510 000 000	**169 732 608 611**	115 661 126 611	59 254 000 000	**174 915 126 611**	120 322 353 268	67 200 000 000	**187 522 353 268**
	Développement Social et emploi	**4 188 174 704**	**1 100 000 000**	**5 288 174 704**	**4 211 394 035**	**2 246 000 000**	**6 457 394 035**	**4 214 757 225**	**4 500 000 000**	**8 714 757 225**
56	Promotion de la femme et intégration de la femme au développement	4 188 174 704	1 100 000 000	**5 288 174 704**	4 211 394 035	2 246 000 000	**6 457 394 035**	4 214 757 225	4 500 000 000	**8 714 757 225**
	Culture, sports et loisirs	**24 106 955 046**	**3 672 000 000**	**27 778 955 046**	**25 758 420 949**	**7 350 000 000**	**33 108 420 949**	**24 334 793 530**	**10 000 000 000**	**34 334 793 530**
55	Culture et arts	4 420 341 281	600 000 000	**5 020 341 281**	5 948 341 763	1 000 000 000	**6 948 341 763**	4 455 364 800	2 500 000 000	**6 955 364 800**
74	Jeunesse et sports, éducation civique, formation qualifiante et emploi	19 686 613 765	3 072 000 000	**22 758 613 765**	19 810 079 186	6 350 000 000	**26 160 079 186**	19 879 428 730	7 500 000 000	**27 379 428 730**
	Production et commerce	**75 530 084 114**	**50 610 000 000**	**126 140 084 114**	**75 886 239 634**	**64 870 000 000**	**140 756 239 634**	**75 972 098 945**	**106 270 000 000**	**182 242 098 945**
	Secteur rural	**14 568 248 416**	**31 508 000 000**	**46 076 248 416**	**14 696 803 095**	**35 250 000 000**	**49 946 803 095**	**14 745 989 572**	**51 750 000 000**	**66 495 989 572**
46	Agriculture, élevage et pêche	9 264 370 344	24 290 000 000	**33 554 370 344**	9 349 154 417	27 850 000 000	**37 199 154 417**	9 378 901 387	38 250 000 000	**47 628 901 387**
47	Economie forestière	5 303 878 072	7 218 000 000	**12 521 878 072**	5 347 648 678	7 400 000 000	**12 747 648 678**	5 367 088 185	13 500 000 000	**18 867 088 185**
	Autres ministères	**60 961 835 698**	**19 102 000 000**	**80 063 835 698**	**61 189 436 539**	**29 620 000 000**	**90 809 436 539**	**61 226 109 372**	**54 520 000 000**	**115 746 109 372**
79	Tourisme et des loisirs	1 724 124 517	1 500 000 000	**3 224 124 517**	1 749 181 100	2 000 000 000	**3 749 181 100**	1 753 237 683	5 000 000 000	**6 753 237 683**
42	Hydrocarbures	43 973 152 518	800 000 000	**44 773 152 518**	44 001 750 898	1 000 000 000	**45 001 750 898**	44 005 344 921	4 500 000 000	**48 505 344 921**
37	Commerce, approvisionnements et consommation	3 748 561 992	1 000 000 000	**4 748 561 992**	3 780 093 082	2 500 000 000	**6 280 093 082**	3 794 156 815	4 500 000 000	**8 294 156 815**
38	P.M.E, artisanat et secteur informel	2 039 088 607	4 182 000 000	**6 221 088 607**	2 058 249 105	3 700 000 000	**5 758 249 105**	2 059 274 635	4 900 000 000	**6 959 274 635**
73	Environnement, développement durable et bassin du Cong	1 458 264 491	1 800 000 000	**3 258 264 491**	1 483 917 257	4 000 000 000	**5 483 917 257**	1 487 570 022	7 500 000 000	**8 987 570 022**
66	Industries minières et géologie	4 308 985 237	520 000 000	**4 828 985 237**	4 343 206 334	1 520 000 000	**5 863 206 334**	4 348 321 014	4 020 000 000	**8 368 321 014**
75	Développement industriel et promotion du secteur privé	2 942 966 463	3 300 000 000	**6 242 966 463**	2 981 045 894	5 900 000 000	**8 881 045 894**	2 985 910 417	7 600 000 000	**10 585 910 417**
71	Zones économiques spéciales et diversification de l'économie	766 691 873	6 000 000 000	**6 766 691 873**	791 992 869	9 000 000 000	**9 791 992 869**	792 293 864	16 500 000 000	**17 292 293 864**
	Infrastructures	**21 633 809 343**	**61 659 000 000**	**83 292 809 343**	**21 748 142 411**	**90 624 000 000**	**112 372 142 411**	**21 765 686 702**	**96 300 000 000**	**118 065 686 702**
44	Transports, aviation civile et marine marchande	3 189 200 771	7 000 000 000	**10 189 200 771**	3 226 769 364	16 757 000 000	**19 983 769 364**	3 236 881 842	20 100 000 000	**23 336 881 842**
30	Construction, urbanisme et habitat	10 351 418 336	19 521 000 000	**29 872 418 336**	10 380 937 901	26 567 000 000	**36 947 937 901**	10 386 562 488	28 200 000 000	**38 586 562 488**
41	Energie et hydraulique	6 865 123 093	27 557 000 000	**34 422 123 093**	6 890 584 967	40 800 000 000	**47 690 584 967**	6 891 769 089	38 000 000 000	**44 891 769 089**
45	Postes, télécommunications et économie numérique	1 228 067 143	7 581 000 000	**8 809 067 143**	1 249 850 180	6 500 000 000	**7 749 850 180**	1 250 473 282	10 000 000 000	**11 250 473 282**

CODE	INSTITUTION ET MINISTERE	2 022			2 023			2 024		
		Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
	Gouvernance administrative et économique	**182 753 100 313**	**99 279 000 000**	**282 032 100 313**	**160 752 417 971**	**115 808 000 000**	**276 560 417 971**	**164 621 001 427**	**145 482 000 000**	**310 103 001 427**
61	Délégué auprès du ministre des finances, du budget et port	362 534 067	0	**362 534 067**	377 000 000	0	**377 000 000**	377 000 000	0	**377 000 000**
65	Administration du territoire, décentralisation et du développement local	71 417 618 398	1 500 000 000	**72 917 618 398**	46 617 169 665	2 750 000 000	**49 367 169 665**	46 647 992 863	5 250 000 000	**51 897 992 863**
67	Aménagement du territoire, des infrastructures et entretien routier	3 260 268 231	73 906 000 000	**77 166 268 231**	3 307 945 055	83 983 000 000	**87 290 945 055**	3 316 919 435	100 200 000 000	**103 516 919 435**
27	Affaires foncières et domaine public	2 891 685 141	3 500 000 000	**6 391 685 141**	2 923 853 933	5 000 000 000	**7 923 853 933**	2 927 941 794	8 000 000 000	**10 927 941 794**
57	Fonction publique, travail et sécurité sociale	23 019 315 693	500 000 000	**23 519 315 693**	23 177 888 275	1 000 000 000	**24 177 888 275**	23 281 441 047	3 000 000 000	**26 281 441 047**
70	Finances, budget et portefeuille public	76 208 473 437	6 132 000 000	**82 340 473 437**	78 690 463 413	7 232 000 000	**85 922 463 413**	82 401 912 005	11 432 000 000	**93 833 912 005**
72	Economie, plan, statistique et intégration régionale	5 593 205 346	13 741 000 000	**19 334 205 346**	5 658 097 630	15 843 000 000	**21 501 097 630**	5 667 794 284	17 600 000 000	**23 267 794 284**
	Défense et Sécurité	**147 355 595 711**	**23 300 000 000**	**170 655 595 711**	**153 057 259 195**	**27 700 000 000**	**180 757 259 195**	**160 436 317 448**	**36 300 000 000**	**196 736 317 448**
22	Défense nationale	115 139 428 641	22 100 000 000	**137 239 428 641**	120 337 472 081	24 700 000 000	**145 037 472 081**	127 596 568 858	29 800 000 000	**157 396 568 858**
68	Sécurité et ordre public	32 216 167 069	1 200 000 000	**33 416 167 069**	32 719 787 114	3 000 000 000	**35 719 787 114**	32 839 748 589	6 500 000 000	**39 339 748 589**
	Souveraineté	**137 839 351 445**	**10 162 000 000**	**148 001 351 445**	**138 690 292 372**	**14 220 000 000**	**152 910 292 372**	**138 918 052 675**	**24 225 000 000**	**163 143 052 675**
01	Présidence de la République	52 695 067 530	0	**52 695 067 530**	52 757 414 667	0	**52 757 414 667**	52 819 761 804	0	**52 819 761 804**
02	Assemblé nationale	18 903 648 257	0	**18 903 648 257**	18 904 958 194	0	**18 904 958 194**	18 906 268 131	0	**18 906 268 131**
03	Sénat	10 662 314 183	0	**10 662 314 183**	10 663 159 959	0	**10 663 159 959**	10 664 005 734	0	**10 664 005 734**
21	Primature	5 253 880 476	809 000 000	**6 062 880 476**	5 331 568 991	1 220 000 000	**6 551 568 991**	5 334 940 483	3 225 000 000	**8 559 940 483**
10	Médiateur de la république	273 600 000	0	**273 600 000**	273 600 000	0	**273 600 000**	273 600 000	0	**273 600 000**
08	Conseil économique, social et environnemental	1 045 000 000	0	**1 045 000 000**	1 045 000 000	0	**1 045 000 000**	1 045 000 000	0	**1 045 000 000**
60	Haute autorité de lutte contre la corruption	1 867 050 000	0	**1 867 050 000**	1 867 050 000	0	**1 867 050 000**	1 867 050 000	0	**1 867 050 000**
69	Affaires étrangères, francophonie et congolais de l'étranger	30 983 617 008	500 000 000	**31 483 617 008**	31 432 209 760	1 000 000 000	**32 432 209 760**	31 550 354 141	2 000 000 000	**33 550 354 141**
63	Coopération internationale et promotion du parténariat public privé	2 500 000 000	800 000 000	**3 300 000 000**	2 582 688 172	1 300 000 000	**3 882 688 172**	2 585 376 344	1 700 000 000	**4 285 376 344**
64	Contrôle de l'Etat, qualité du service public et lutte contre les anti-valeurs dans l'administration publique	2 500 000 000	500 000 000	**3 000 000 000**	2 582 688 172	1 000 000 000	**3 582 688 172**	2 585 376 344	2 000 000 000	**4 585 376 344**
26	Communication et médias, porte-parole du gouvernement	9 195 173 990	7 553 000 000	**16 748 173 990**	9 277 954 458	9 700 000 000	**18 977 954 458**	9 314 319 695	15 300 000 000	**24 614 319 695**
13	Conseil national du dialogue	85 000 000	0	**85 000 000**	85 000 000	0	**85 000 000**	85 000 000	0	**85 000 000**
14	Conseil consultatif des sages et des notabilités traditionnelles	85 000 000	0	**85 000 000**	85 000 000	0	**85 000 000**	85 000 000	0	**85 000 000**
15	Conseil consultatif des femmes	85 000 000	0	**85 000 000**	85 000 000	0	**85 000 000**	85 000 000	0	**85 000 000**
16	Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap	85 000 000	0	**85 000 000**	85 000 000	0	**85 000 000**	85 000 000	0	**85 000 000**
17	Conseil consultatif de la jeunesse	85 000 000	0	**85 000 000**	85 000 000	0	**85 000 000**	85 000 000	0	**85 000 000**
18	Conseil consultatif des ong et de la société civile	85 000 000	0	**85 000 000**	85 000 000	0	**85 000 000**	85 000 000	0	**85 000 000**
62	Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances	1 150 000 000	0	**1 150 000 000**	1 150 000 000	0	**1 150 000 000**	1 150 000 000	0	**1 150 000 000**
80	Délégué auprès du premier ministre, chargé de la réforme de l'Etat	300 000 000	0	**300 000 000**	312 000 000	0	**312 000 000**	312 000 000	0	**312 000 000**
	Gouvernance judiciaire	**29 131 966 256**	**800 000 000**	**29 931 966 256**	**29 342 683 254**	**1 200 000 000**	**30 542 683 254**	**29 453 932 854**	**3 000 000 000**	**32 453 932 854**
24	Justice, droits humains et promotion des peuples autochtones	24 382 366 256	800 000 000	**25 182 366 256**	24 593 083 254	1 200 000 000	**25 793 083 254**	24 704 332 854	3 000 000 000	**27 704 332 854**
12	Commission nationale des droits de l'homme	1 272 500 000	0	**1 272 500 000**	1 272 500 000	0	**1 272 500 000**	1 272 500 000	0	**1 272 500 000**
11	Conseil supérieur de la liberté de communication	587 100 000	0	**587 100 000**	587 100 000	0	**587 100 000**	587 100 000	0	**587 100 000**
04	Cour suprême	765 000 000	0	**765 000 000**	765 000 000	0	**765 000 000**	765 000 000	0	**765 000 000**
05	Cour des comptes et de discipline budgétaire	902 500 000	0	**902 500 000**	902 500 000	0	**902 500 000**	902 500 000	0	**902 500 000**
06	Cour constitutionnelle	712 500 000	0	**712 500 000**	712 500 000	0	**712 500 000**	712 500 000	0	**712 500 000**
09	Conseil superieur magistrature	415 000 000	0	**415 000 000**	415 000 000	0	**415 000 000**	415 000 000	0	**415 000 000**
07	Haute cour de justice	95 000 000	0	**95 000 000**	95 000 000	0	**95 000 000**	95 000 000	0	**95 000 000**
		979 147 000 000	**345 000 000 000**	**1 324 147 000 000**	**967 647 000 000**	**437 000 000 000**	**1 404 647 000 000**	**984 647 000 000**	**571 000 000 000**	**1 555 647 000 000**

PARTS STRATEGIQUES EN POURCENTAGE DES DEPENSES TOTALES

CODE	INSTITUTION ET MINISTERE	2 022			2 023			2 024		
		Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
	Secteurs sociaux	**39,31%**	**28,75%**	**36,56%**	**40,11%**	**28,05%**	**36,36%**	**39,96%**	**27,92%**	**35,54%**
	Education	**22,27%**	**8,87%**	**18,78%**	**22,65%**	**9,67%**	**18,61%**	**22,46%**	**10,97%**	**18,25%**
49	Enseignement primaire,secondaire et alphabétisation	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
50	Enseignement technique et professionnel, formation qualifia	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
51	Enseignement supérieur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
54	Recherche scientifique et innovation technologique	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
76	Enseignement supérieur, recharche scientifique et innovati	6,60%	3,62%	5,83%	6,69%	3,88%	5,81%	6,73%	4,27%	5,83%
77	Enseignement prescolaire, primaire, secondaire et alphabé	11,82%	3,00%	9,53%	12,05%	3,39%	9,35%	11,89%	3,73%	8,89%
78	Enseignement technique et professionnel	3,85%	2,25%	3,43%	3,91%	2,40%	3,44%	3,85%	2,97%	3,53%
	Santé	**14,15%**	**18,50%**	**15,28%**	**14,37%**	**16,19%**	**14,93%**	**14,60%**	**14,41%**	**14,53%**
31	Santé, population, promotion de la femme et et intégration	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
32	Affaires sociales et action humanitaire	2,38%	2,70%	2,46%	2,42%	2,63%	2,48%	2,38%	2,64%	2,47%
58	Santé et population	11,77%	15,80%	12,82%	11,95%	13,56%	12,45%	12,22%	11,77%	12,05%
	Développement Social et emploi	**0,43%**	**0,32%**	**0,40%**	**0,44%**	**0,51%**	**0,46%**	**0,43%**	**0,79%**	**0,56%**
56	Promotion de la femme et intégration de la femme au dével	0,43%	0,32%	0,40%	0,44%	0,51%	0,46%	0,43%	0,79%	0,56%
	Culture, sports et loisirs	**2,46%**	**1,06%**	**2,10%**	**2,66%**	**1,68%**	**2,36%**	**2,47%**	**1,75%**	**2,21%**
52	Sports et éducation physique	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
53	Jeunesse et éducation civique	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
55	Culture et arts	0,45%	0,17%	0,38%	0,61%	0,23%	0,49%	0,45%	0,44%	0,45%
74	Jeunesse et sports, éducation civique, formation qualifiante	2,01%	0,89%	1,72%	2,05%	1,45%	1,86%	2,02%	1,31%	1,76%
	Production et commerce	**7,71%**	**14,67%**	**9,53%**	**7,84%**	**14,84%**	**10,02%**	**7,72%**	**18,61%**	**11,71%**
	Secteur rural	**1,49%**	**9,13%**	**3,48%**	**1,52%**	**8,07%**	**3,56%**	**1,50%**	**9,06%**	**4,27%**
46	Agriculture, élevage et pêche	0,95%	7,04%	2,53%	0,97%	6,37%	2,65%	0,95%	6,70%	3,06%
47	Economie forestière	0,54%	2,09%	0,95%	0,55%	1,69%	0,91%	0,55%	2,36%	1,21%
	Autres ministères	**6,23%**	**5,54%**	**6,05%**	**6,32%**	**6,78%**	**6,46%**	**6,22%**	**9,55%**	**7,44%**
48	Tourisme et environnement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
79	Tourisme et des loisirs	0,18%	0,43%	0,24%	0,18%	0,46%	0,27%	0,18%	0,88%	0,43%
42	Hydrocarbures	4,49%	0,23%	3,38%	4,55%	0,23%	3,20%	4,47%	0,79%	3,12%
37	Commerce, approvisionnements et consommation	0,38%	0,29%	0,36%	0,39%	0,57%	0,45%	0,39%	0,79%	0,53%
38	P.M.E, artisanat et secteur informel	0,21%	1,21%	0,47%	0,21%	0,85%	0,41%	0,21%	0,86%	0,45%
43	Mines et géologie	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
73	Environnement, développement durable et bassin du Cong	0,15%	0,52%	0,25%	0,15%	0,92%	0,39%	0,15%	1,31%	0,58%
66	Industries minières et géologie	0,44%	0,15%	0,36%	0,45%	0,35%	0,42%	0,44%	0,70%	0,54%
75	Développement industriel et promotion du secteur privé	0,30%	0,96%	0,47%	0,31%	1,35%	0,63%	0,30%	1,33%	0,68%
39	Zones économiques spéciales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
71	Zones économiques spéciales et diversification de l'économ	0,08%	1,74%	0,51%	0,08%	2,06%	0,70%	0,08%	2,89%	1,11%
	Infrastructures	**2,21%**	**17,87%**	**6,29%**	**2,25%**	**20,74%**	**8,00%**	**2,21%**	**16,87%**	**7,59%**
29	Equipement et entretien routier	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
44	Transports, aviation civile et marine marchande	0,33%	2,03%	0,77%	0,33%	3,83%	1,42%	0,33%	3,52%	1,50%
30	Construction, urbanisme et habitat	1,06%	5,66%	2,26%	1,07%	6,08%	2,63%	1,05%	4,94%	2,48%
41	Energie et hydraulique	0,70%	7,99%	2,60%	0,71%	9,34%	3,40%	0,70%	6,65%	2,89%
45	Postes, télécommunications et économie numérique	0,13%	2,20%	0,67%	0,13%	1,49%	0,55%	0,13%	1,75%	0,72%

CODE	INSTITUTION ET MINISTERE	2 022			2 023			2 024		
		Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
	Gouvernance administrative et économique	**18,66%**	**28,78%**	**21,30%**	**16,61%**	**26,50%**	**19,69%**	**16,72%**	**25,48%**	**19,93%**
35	Finances et budget	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
36	Plan, statistique, intégration régionale, transports, aviation	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
40	Economie, industrie et portefeuille public	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
61	Délégué auprès du ministre des finances, du budget et port	0,04%	0,00%	0,03%	0,04%	0,00%	0,03%	0,04%	0,00%	0,02%
28	Aménagement, de l'équipement du territoire et grands travaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
65	Administration du territoire, décentralisation et du développe	7,29%	0,43%	5,51%	4,82%	0,63%	3,51%	4,74%	0,92%	3,34%
67	Aménagement du territoire, des infrastructures et entretien routier	0,33%	21,42%	5,83%	0,34%	19,22%	6,21%	0,34%	17,55%	6,65%
34	Fonction publique, réforme de l'Etat, travail et sécurité socia	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
27	Affaires foncières et domaine public	0,30%	1,01%	0,48%	0,30%	1,14%	0,56%	0,30%	1,40%	0,70%
57	Fonction publique, travail et sécurité sociale	2,35%	0,14%	1,78%	2,40%	0,23%	1,72%	2,36%	0,53%	1,69%
70	Finances, budget et portefeuille public	7,78%	1,78%	6,22%	8,13%	1,65%	6,12%	8,37%	2,00%	6,03%
72	Economie, plan, statistique et intégration régionale	0,57%	3,98%	1,46%	0,58%	3,63%	1,53%	0,58%	3,08%	1,50%
	Défense et Sécurité	**15,05%**	**6,75%**	**12,89%**	**15,82%**	**6,34%**	**12,87%**	**16,29%**	**6,36%**	**12,65%**
22	Défense nationale	11,76%	6,41%	10,36%	12,44%	5,65%	10,33%	12,96%	5,22%	10,12%
23	Intérieur et décentralisation	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
68	Sécurité et ordre public	3,29%	0,35%	2,52%	3,38%	0,69%	2,54%	3,34%	1,14%	2,53%
59	Délégué à l'intérieur, décentralisation chargé de la décentra	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	Souveraineté	**14,08%**	**2,95%**	**11,18%**	**14,33%**	**3,25%**	**10,89%**	**14,11%**	**4,24%**	**10,49%**
01	Présidence de la République	5,38%	0,00%	3,98%	5,45%	0,00%	3,76%	5,36%	0,00%	3,40%
02	Assemblé nationale	1,93%	0,00%	1,43%	1,95%	0,00%	1,35%	1,92%	0,00%	1,22%
03	Sénat	1,09%	0,00%	0,81%	1,10%	0,00%	0,76%	1,08%	0,00%	0,69%
21	Primature	0,54%	0,23%	0,46%	0,55%	0,28%	0,47%	0,54%	0,56%	0,55%
10	Médiateur de la république	0,03%	0,00%	0,02%	0,03%	0,00%	0,02%	0,03%	0,00%	0,02%
08	Conseil économique, social et environnemental	0,11%	0,00%	0,08%	0,11%	0,00%	0,07%	0,11%	0,00%	0,07%
60	Haute autorité de lutte contre la corruption	0,19%	0,00%	0,14%	0,19%	0,00%	0,13%	0,19%	0,00%	0,12%
25	Affaires étrangères, coopération et congolais de l'étranger	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
69	Affaires étrangères, francophonie et congolais de l'étranger	3,16%	0,14%	2,38%	3,25%	0,23%	2,31%	3,20%	0,35%	2,16%
63	Coopération internationale et promotion du parténariat publ	0,26%	0,23%	0,25%	0,27%	0,30%	0,28%	0,26%	0,30%	0,28%
64	Contrôle de l'Etat, qualité du service public et lutte contre le	0,26%	0,14%	0,23%	0,27%	0,23%	0,26%	0,26%	0,35%	0,29%
26	Communication et médias, porte-parole du gouvernement	0,94%	2,19%	1,26%	0,96%	2,22%	1,35%	0,95%	2,68%	1,58%
13	Conseil national du dialogue	0,01%	0,00%	0,01%	0,01%	0,00%	0,01%	0,01%	0,00%	0,01%
14	Conseil consultatif des sages et des notabilités traditionnell	0,01%	0,00%	0,01%	0,01%	0,00%	0,01%	0,01%	0,00%	0,01%
15	Conseil consultatif des femmes	0,01%	0,00%	0,01%	0,01%	0,00%	0,01%	0,01%	0,00%	0,01%
16	Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap	0,01%	0,00%	0,01%	0,01%	0,00%	0,01%	0,01%	0,00%	0,01%
17	Conseil consultatif de la jeunesse	0,01%	0,00%	0,01%	0,01%	0,00%	0,01%	0,01%	0,00%	0,01%
18	Conseil consultatif des ong et de la société civile	0,01%	0,00%	0,01%	0,01%	0,00%	0,01%	0,01%	0,00%	0,01%
62	Commission nationale de transparence et de responsabilité	0,12%	0,00%	0,09%	0,12%	0,00%	0,08%	0,12%	0,00%	0,07%
80	Délégué auprès du premier ministre, chargé de la réforme	0,03%	0,00%	0,02%	0,03%	0,00%	0,02%	0,03%	0,00%	0,02%
	Gouvernance judiciaire	**2,98%**	**0,23%**	**2,26%**	**3,03%**	**0,27%**	**2,17%**	**2,99%**	**0,53%**	**2,09%**
24	Justice, droits humains et promotion des peuples autochtor	2,49%	0,23%	1,90%	2,54%	0,27%	1,84%	2,51%	0,53%	1,78%
12	Commission nationale des droits de l'homme	0,13%	0,00%	0,10%	0,13%	0,00%	0,09%	0,13%	0,00%	0,08%
11	Conseil supérieur de la liberté de communication	0,06%	0,00%	0,04%	0,06%	0,00%	0,04%	0,06%	0,00%	0,04%
04	Cour suprême	0,08%	0,00%	0,06%	0,08%	0,00%	0,05%	0,08%	0,00%	0,05%
05	Cour des comptes et de discipline budgétaire	0,09%	0,00%	0,07%	0,09%	0,00%	0,06%	0,09%	0,00%	0,06%
06	Cour constitutionnelle	0,07%	0,00%	0,05%	0,07%	0,00%	0,05%	0,07%	0,00%	0,05%
09	Conseil superieur magistrature	0,04%	0,00%	0,03%	0,04%	0,00%	0,03%	0,04%	0,00%	0,03%
07	Haute cour de justice	0,01%	0,00%	0,01%	0,01%	0,00%	0,01%	0,01%	0,00%	0,01%
		100,00%	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**

PROJECTION DES RECETTES, DES DEPENSES ET DES SOLDES BUDGETAIRES

NATURE DES RECETTES ET DES DEPENSES	PREVISIONS	PROJECTIONS		
	2021	2022	2023	2024
I,- BUDGET DE L'ETAT				
A.1- Ressources budgétaires	**1 665,534**	**1 806,141**	**1 865,830**	**2 021,420**
Titre 1- recettes fiscales	580,496	635,100	672,400	722,700
Impôts et taxes intérieurs	470,496	506,000	533,200	575,100
Droits et taxes de douanes	110,000	129,100	139,200	147,600
Titre 2 - Dons, legs et fonds de concours	15,000	45,000	48,000	51,000
Dons et legs	15,000	45,000	48,000	51,000
Dons ordinaires	*15,000*	*45,000*	*48,000*	*51,000*
Dons COVID-19	*0,000*	*0,000*	*0,000*	*0,000*
Dons fonds national de solidarité pou	*0,000*	*0,000*	*0,000*	*0,000*
Titre 3 - Cotisations sociales	72,003	72,391	72,780	73,170
Cotisations sociales	72,003	72,391	72,780	73,170
Titre 4 - Autres recettes	998,035	1 053,650	1 072,650	1 174,550
Redevance forestière	3,669	4,000	4,000	4,000
vente des cargaisons	921,316	982,400	999,400	1 098,800
Zone unitization	1,000	2,000	2,000	2,000
Bonus pétrolier	23,000	33,000	34,000	34,000
Recettes minières	0,500	0,500	0,500	0,500
Dividendes	3,750	3,750	3,750	3,750
Droits et frais administratifs	25,000	25,000	26,000	28,000
Amendes et condamnations pécunières	1,000	2,000	2,000	2,500
redevance superficiaire	1,000	1,000	1,000	1,000
Recettes exceptionnelles	17,800	0,000	0,000	0,000
Intérêts des prêts	0,000	0,000	0,000	0,000
A.2- Dépenses				
Budget général	**1 390,578**	**1 546,140**	**1 594,193**	**1 721,037**
Titre 1 - charges financières de la dette	155,861	158,993	125,546	100,390
Titre 2 - personnel	370,000	372,000	374,000	376,000
Titre 3 - biens et services	141,570	150,000	160,000	170,000
Titre 4 - transferts	427,147	457,147	433,647	438,647
Titre 5 - investissement	233,000	345,000	437,000	571,000
5.1- sur ressources internes	*120,000*	*200,000*	*275,000*	*400,000*
5.2 -sur ressources externes	*113,000*	*145,000*	*162,000*	*171,000*
Titre 6 - autres dépenses	63,000	63,000	64,000	65,000
Budgets annexes	**6,533**	**6,800**	**6,800**	**6,900**
Comptes spéciaux du trésor	**107,710**	**107,710**	**107,710**	**107,710**
RESUME BUDGET DE L'ETAT				
RESSOURCES BUDGETAIRES	1 665,534	1 806,141	1 865,830	2 021,420
DEPENSES BUDGETAIRES	1 504,821	1 660,650	1 708,703	1 835,647
Solde budgétaire global	**160,713**	**145,492**	**157,127**	**185,773**
Solde budgétaire de base	**258,713**	**245,492**	**271,127**	**305,773**

II- TRESORERIE	PROJECTION		
	2022	2023	2024
II.1- Ressources de trésorerie	**130,000**	**129,000**	**134,000**
produits des emprunts à court, moyen et long terme	115,000	114,000	115,000
Emission bons et obligations	0,000	0,000	1,000
BDEAC	0,000	0,000	1,000
Appuis budgétaires	0,000	0,000	1,000
Remboursements des prêts Etat	15,000	15,000	16,000
II.2- Charges de trésorerie	**807,000**	**772,000**	**777,000**
remboursement des emprunts à court, moyen et long	540,000	510,000	511,000
Garantie et avals	20,000	15,000	16,000
Provision pour contribution aux réserves de change (CEMA	50,000	50,000	51,000
Remboursement obligations	37,500	37,500	38,500
Remboursement dette intérieure	159,500	159,500	160,500
Excédent/Gap de trésorerie = (II.1) - (II.2)	**-677,000**	**-643,000**	**-643,000**
FINANCEMENT			
Excédent budgétaire/déficit	521,513	487,053	494,053
Excédent/déficit de trésorerie	-677,000	-643,000	-643,000
Gap de financement	**-155,487**	**-155,947**	**-148,947**
FINANCEMENTS ATTENDUS	**0,000**	**0,000**	**0,000**
Financement intérieur	**0,000**	**0,000**	**0,000**
BEAC	0,000	0,000	0,000
FMI net	0,000	0,000	0,000
Réechélonnement emprunt obligataire Ecobank			
Financement extérieur	**0,000**	**0,000**	**0,000**
Autres bailleurs (AFD, BAD, BM)	0,000	0,000	0,000
Moratoire G20			
Financement exceptionnel (restructuration dette)	0,000	0,000	0,000
GAP RESIDUEL	**-155,487**	**-155,947**	**-148,947**

PROJECTION DES DEPENSES SOCIALES

SECTEURS / ACTIONS	PREVISIONS	PROJECTIONS		
	2021	2022	2023	2024
Santé de base et lutte contre les maladies	**179 606 143 803**	**176 465 535 875**	**174 154 829 524**	**175 762 647 791**
- programme d'acquisition et de gestion des médicaments essentiels et génériques, bilan biologique et réactifs	6 661 452 173	6 544 969 468	6 459 267 166	6 518 899 895
- programme de la gratuité des médicaments de lutte contre le sida, bilan biologique et réactifs	19 984 520 654	19 635 069 668	19 377 960 653	19 556 860 309
-Campagne d'éducation et vulgarisation contre le SIDA	351 128 300	344 988 441	340 471 033	343 614 302
- programme de lutte contre le paludisme et les autres maladies	14 168 005 336	13 920 262 420	13 737 985 248	13 864 815 975
- programme de vaccination élargie	8 903 775 236	8 748 083 084	8 633 532 381	8 713 238 187
- Riposte aux épidémies	18 666 600 000	18 340 194 284	18 100 040 856	18 267 142 603
- programme de la gratuité de la césarienne	2 678 056 000	2 631 227 291	2 596 773 007	2 620 746 727
- programme de lutte contre la tuberculose	523 520 000	514 365 686	507 630 387	512 316 892
- programme de lutte contre les maladies non transmissibles, à savoir la trypanosomiase, l'onchocercose,…	136 497 000	134 110 202	132 354 113	133 576 022
- revitalisation des districts sanitaires par l'achat des équipements médico – techniques et fonctionnement des hôpitaux et centres des soins primaires	69 627 589 104	68 410 075 306	67 514 287 951	68 137 587 953
- construction et réhabilitation des hôpitaux de base ainsi que des centres de santé dans les villes et les centres ruraux	33 237 000 000	32 655 815 061	32 228 207 490	32 525 742 165
- santé de la femme et de l'adolescente	4 668 000 000	4 586 374 965	4 526 319 239	4 568 106 761
Education de base	**40 391 209 836**	**39 684 925 791**	**39 165 276 389**	**39 526 854 917**
- construction et réfection des bâtiments scolaires ;	6 309 000 000	6 198 680 303	6 117 512 442	6 173 990 051
- programme de la gratuité des fournitures scolaires, des manuels scolaires et des frais de scolarité ainsi que du matériel didactique au niveau des établissements primaires, secondaire d'enseignement général, technique et professionnel ;	26 850 544 836	26 381 033 982	26 035 590 763	26 275 954 458
- programme des cantines scolaires ;	7 231 665 000	7 105 211 506	7 012 173 184	7 076 910 408

SECTEURS / ACTIONS	PREVISIONS	PROJECTIONS		
	2021	2022	2023	2024
Infrastructures de désenclavement	**9 080 000 000**	**8 921 226 367**	**8 804 408 461**	**8 885 691 815**
- Construction et réfection de pistes rurales et agricoles à travers le Programme de Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC)	3 128 000 000	3 073 303 533	3 033 060 536	3 061 062 114
- Entretien des rivières, dragage et balisage	5 852 000 000	5 749 671 443	5 674 383 074	5 726 769 659
- Projets communautaires et revitalisation du tissu villageois	100 000 000	98 251 392	96 964 851	97 860 042
Electricité, eau et asainissement	**60 355 913 980**	**59 300 525 462**	**58 524 021 993**	**59 064 322 781**
- programme « eau pour tous » et opération d'adduction d'eau potable dans les centres urbains et ruraux ;	10 995 060 000	10 802 799 469	10 661 343 534	10 759 770 336
- construction d'ouvrages électriques pour l'accès des populations à l'énergie ;	17 979 000 000	17 664 617 715	17 433 310 541	17 594 256 954
- assainissement des villes, curage des caniveaux et destruction des gites larvaires.	31 381 853 980	30 833 108 278	30 429 367 917	30 710 295 491
Protection sociale et emploi	**57 531 124 112**	**56 525 130 104**	**55 784 968 709**	**56 299 982 229**
- actions caritatives et aides sociales ;	742 500 655	729 517 227	719 964 653	726 611 453
- insertion et réinsertion sociale et économique des handicapés et des minorités ;	302 000 000	296 719 203	292 833 850	295 537 327
- prise en charge des personnes vulnérables et des enfants de la rue ;	27 944 038 773	27 455 406 993	27 095 895 528	27 346 048 085
- auto emploi et la formation aux petits métiers à travers les activités génératrices de revenus au profit des jeunes en général et	842 584 684	827 851 178	817 010 982	824 553 726
- mise en œuvre de l'assurance-maladie universelle.	27 700 000 000	27 215 635 502	26 859 263 696	27 107 231 639
Agriculture, pêche et elevage	**9 430 257 807**	**9 265 359 537**	**9 144 035 421**	**9 228 454 252**
- programme d'encadrement des maraîchers dans les centres urbains et ruraux ;	4 542 000 000	4 462 578 211	4 404 143 527	4 444 803 108
- programme de distribution des semences améliorées ;	609 847 811	599 183 962	591 338 021	596 797 324
- programme de vulgarisation et de démonstration des techniques agricoles ;	1 309 900 000	1 286 994 980	1 270 142 582	1 281 868 690
- programme de démonstration des techniques de l'élevage ;	2 840 509 996	2 790 840 603	2 754 296 282	2 779 724 276
- programme de métayage bovin.	128 000 000	125 761 781	124 115 009	125 260 854
Promotion de la femme	**4 613 690 000**	**4 533 014 634**	**4 473 657 629**	**4 514 958 973**
- question du genre ;	3 788 690 000	3 722 440 652	3 673 697 609	3 707 613 626
- auto emploi et formation aux petits métiers à travers les activités génératrices de revenus au profit des femmes et des jeunes filles mères.	825 000 000	810 573 982	799 960 020	807 345 347
TOTAL	**361 008 339 538**	**354 695 717 769**	**350 051 198 125**	**353 282 912 757**

Source : **DGB**

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE **2**

AVANT-PROPOS **3**

LISTE DES TABLEAUX **4**

LISTE DES GRAPHIQUES **4**

INTRODUCTION **5**

CHAPITRE 1 : CONTEXTE POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIAL RECENTS **9**

1.1 CONTEXTE POLITIQUE 9

1.2 CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL 11

CHAPITRE 2 : ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET SITUATION MACROECONOMIQUE RECENTS **13**

2.1 ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL 13

2.1.1 Croissance économique *13*

2.1.2 Inflation *15*

2.2 ENVIRONNEMENT NATIONAL 16

2.2.1 Croissance économique *16*

2.2.2 Inflation *18*

2.2.3 Secteur extérieur *18*

2.2.4 Monnaie *19*

2.2.5 Exécution budgétaire en 2020 et fin mars 2021 ..... *19*

2.2.6 Les défis majeurs liés à la reprise économique *20*

CHAPITRE 3 : PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES DE 2022 A 2024 ..... **23**

3.1 PRINCIPALES EVOLUTIONS AU NIVEAU INTERNATIONAL 23

3.1.1 Croissance économique *24*

3.1.2 Inflation *25*

3.1.3 Les marchés des produits de base *25*

3.2 PRINCIPALES EVOLUTIONS AU NIVEAU NATIONAL 26

3.2.1 Croissance économique *26*

3.2.2 Secteur extérieur *27*

3.2.3 Monnaie *27*

3.2.4 Inflation *28*

CHAPITRE 4 : LA POLITIQUE BUDGETAIRE A MOYEN TERME **30**

4.1 ORIENTATION BUDGETAIRE POUR LA PERIODE 2022-2024 30

3.1.1 Principaux objectifs visés *31*

3.1.2 Les principales mesures *32*

4.2 PROJECTIONS DES RESSOURCES ET DES DEPENSES BUDGETAIRES POUR LA PERIODE 2022-2024 35

4.2.1 Projection des recettes budgétaires *36*

4.2.2 Projection des dépenses budgétaires *38*

a. Pour les dépenses du Budget général 39

b. Pour les charges des Budgets annexes et des Comptes spéciaux du Trésor 40

*c. **Pour les dépenses sociales*** 40
4.2.4 Projection de la dette publique sur la période 2022-2024 ..... *43*
4.2.5 Evolution du financement sur la période 2022-2024 ..... *44*
4.2.6 Plan de financement du déficit global pour la période 2021-2023 ..... *45*
4.2.7 Aperçu sur les réformes des finances publiques *46*
4.2.8 Aperçu sur la situation des critères de convergence *46*
4.2.9 Alignement stratégique sectoriel *47*
4.2.10 Allocations des ressources budgétaires par secteur sur la période 2022-2024 ..... *49*
*a. **Allocations des ressources budgétaires par secteur sur la période 2022-2024*** 49
*b. **Allocations des ressources budgétaires par secteur pour l'année 2022*** 50

CHAPITRE 5 : FACTEURS DE RISQUE **51**

5.1 A COURT TERME 51
5.1.1 AU NIVEAU INTERNATIONAL 51
5.1.2 AU NIVEAU NATIONAL 52
5.2 A MOYEN TERME 53
5.2.1 AU NIVEAU INTERNATIONAL 53
5.2.2 AU NIVEAU NATIONAL 53

ANNEXES **54**

TABLE DES MATIERES **63**